

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

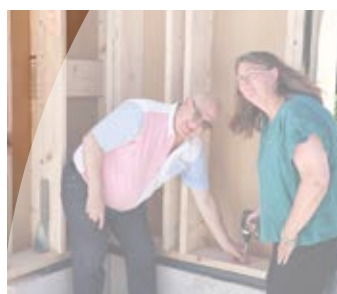
Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2025

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME
PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37

ccbdp@cc-bdp.fr

www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ Au siège social à Nyons

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ À l'antenne de Buis-les-Baronnies

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

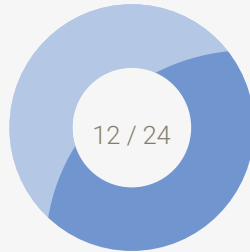
du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social

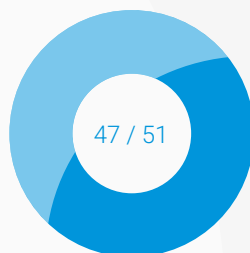
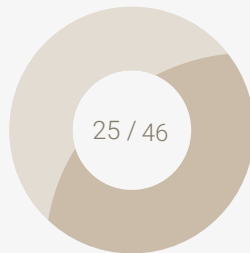
170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 Nyons

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



Les actions par commission



PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- L'organisation territoriale des Baronnies
- Les membres du Comité exécutif

LA CCBDP

- Le territoire
- La gouvernance
- Les compétences
- Les partenaires territoriaux

COMMISSION PERMANENTE

- Ressources Humaines (RH)
- Finances Marchés
- Communication
- Service Maintenance Patrimoine
- Classement des archives contemporaines

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCot-PLUI – Climat Baronnies – Mobilités – Transport

Commission B :

Politique publique pour l'amélioration de l'habitat -
Architecte conseiller – Opération Programmée d'Amélioration
de l'Habitat – Lancement d'une Opération Façade
intercommunale – Service mutualisé d'instruction des
Autorisations du Droit des Sols, de publicité, d'enseigne
et de préenseigne – Instruction des demandes de publicité,
d'enseigne et de préenseigne

Commission C :

Activités de Pleine Nature - APN

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Territoire Éducatif Rural (TER)

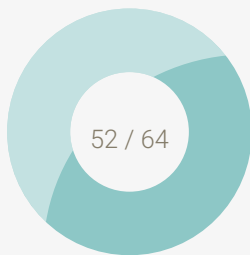
Projet de Territoire

Commission F :

Mutualisation

Commission K :

Conseillers Numériques



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie – ZAE – Agriculture

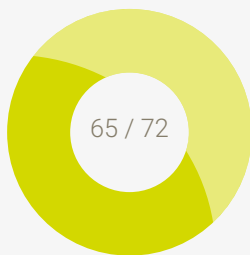
Commission E :

L'Office de Tourisme (OT) – Sorties thématiques et animations –

Éditions – Fréquentation des bureaux d'information touristique – Campagne sur les

réseaux sociaux – Qualification des hébergements – Labels – Promotion des Baronnie

Collecte de la taxe de séjour – Adhésion au Gip Cafés cultures



TECHNIQUE

Commission H :

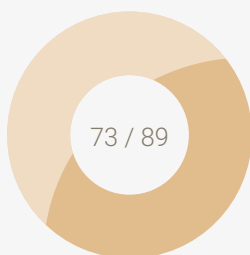
Déploiement de la fibre optique – Voirie

Commission I :

GEMAPI

Commission J :

Zone de Revitalisation Rurale



SOCIAL

Commission K :

Service Portage de repas – Convention Territoriale Globale (CTG) – Petite Enfance

Commission L :

Service Enfance - Jeunesse – La Coordination Enfance-Jeunesse – Les Accueils de

loisirs Enfance – Les services Jeunesse – Convention Territoriale d'Éducation

Artistique et Culturelle vers un Projet Culturel de Territoire – Contrat Local de Santé



LISTE DES COMMUNES & MAIRES

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Sources
chiffres :
Le portail
des
collectivités
locales

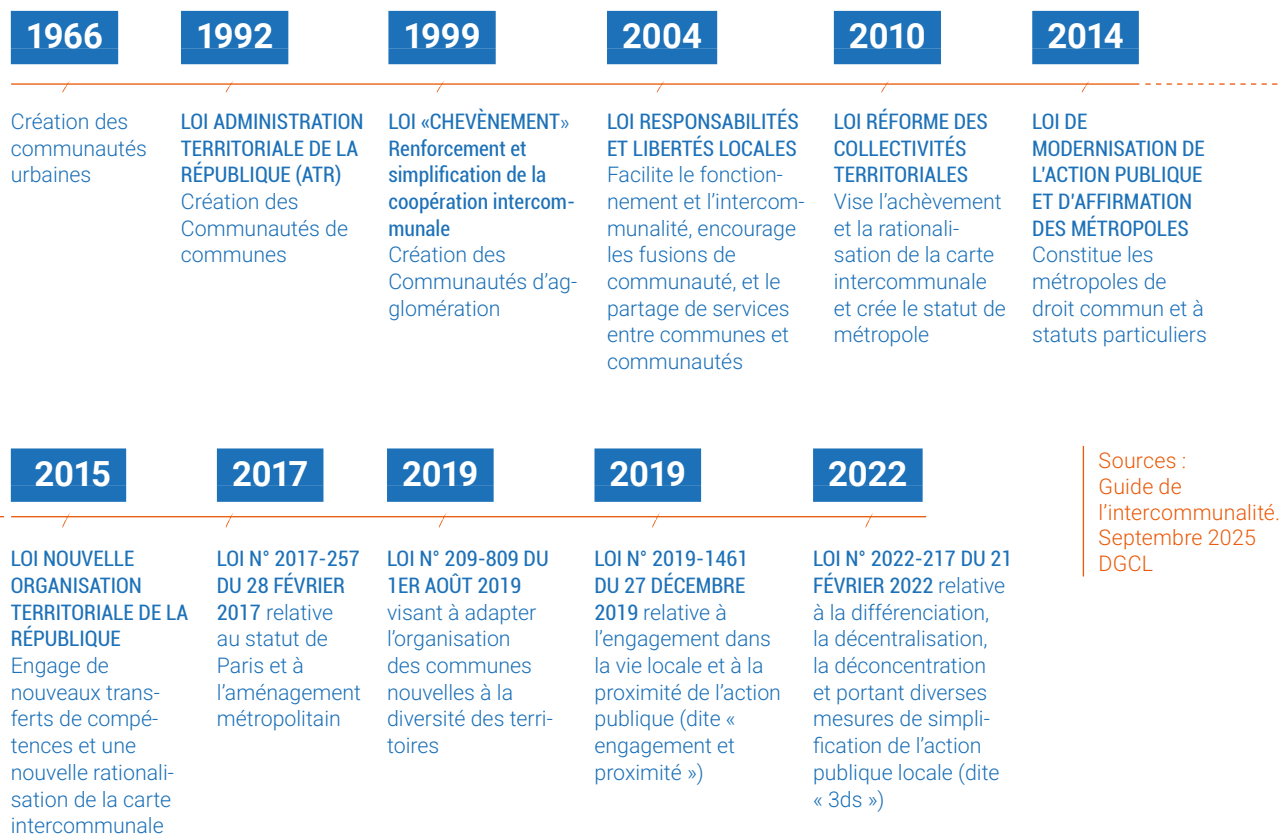
Une Communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle exerce, en lieu et place des communes membres, certaines compétences transférées par celles-ci afin de conduire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

1254
Intercommunalités

dont 989 Communautés de communes

34875
Communes

69,1
millions d'habitants



Sources :
Guide de
l'intercommunalité.
Septembre 2025
DGCL

Comment fonctionne une Communauté de communes ?

Une communauté de communes est dirigée par un conseil communautaire composé de représentants des communes élus lors des élections municipales ou désignés par les conseils municipaux dans les communes de moins de 1000 habitants. Le conseil communautaire élit en son sein, un président et des vice-présidents qui assurent l'exécutif.

Il est l'organe délibérant de la communauté de communes. Il prend les décisions importantes de l'intercommunalité, vote le budget, définit les politiques et règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences de la communauté de communes.



La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) est issue de la fusion des 4 communautés des Baronnie (1^{er} janvier 2017). Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires et supplémentaires transférées par ses communes membres (voir p10).

“ La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale a pour objet, en référence à l'article L. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ”

Le Conseil Communautaire 2025



96

Conseillers communautaires
Titulaires

61

Conseillers communautaires
Suppléants

L'année 2025



11 réunions
du **Conseil**
communautaire



219
délibérations
approuvées



10 réunions du
Comité exécutif

Les 67
communes
de la
CCBDP



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

Le Comité exécutif 2020-2026 et les 12 commissions thématiques

Thierry **DAYRE**



1^{er} adjoint de la mairie
de Nyons

**Président
de la Communauté
de communes des
Baronnies en Drôme
Provençale**

**Chargé des questions de
« Thermalisme et bien être »**

Michel
GREGOIRE

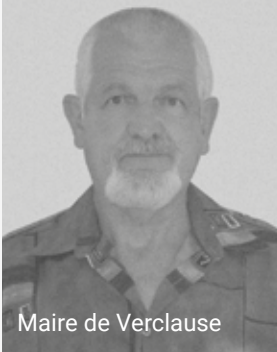


Maire de
La Roche-sur-le-Buis
Conseiller Régional

**1^{er} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente**

**Président délégué Conférence
des maires**
Relations avec les associations
d'élus

Claude **BAS**



Maire de Verclause

**2^{ème} Vice-Président
Territorial, membre de la
Commission Permanente**

**VPT du Territoire
du Pays de Rémuzat**

**En charge du projet
Natura 2000**

Alain **NICOLAS**



Maire de
Vers-sur-Méouge

**3^{ème} Vice-Président
Territorial, membre de la
Commission Permanente**

**VPT du Territoire
des Hautes Baronnies**

**Président de la
Commission G :**
- Aire d'accueil des gens
du voyage

Eric **RICHARD**



Maire de Aubres

**4^{ème} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente, VPT du
Territoire du Val d'Eygues**

**Président de la
Commission L :**

- Enfance Jeunesse
- Prévention Spécialisée
- Contrat Local de Santé
en binôme

Sébastien
BERNARD



Maire de
Buis-les-Baronnies

**5^{ème} Vice-Président,
membre de la Commission
Permanente, VPT du
Territoire du Pays de Buis**

**Président de la
Commission E :**
- Développement
touristique
- Drôme Provençale
- Équipement sportif
d'intérêt communautaire
- Culture
- Associations

Jean-Jacques
MONPEYSEN



Conseiller Municipal
de la mairie de Nyons

**6^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission D :**

- Economie
- Agriculture
- Artisanat
- Commerce
- ZAE
- Contrats et programmes
de développement

Christelle
RUYSCHAERT



Maire de
Saint-Sauveur-Gouvernet

**7^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission A :**

- SCoT
- PLUI
- PCAET
- Transition écologique
- Mobilité

Alain **NICOLAS**



Maire de
Vers-sur-Méouge

Président de la
Commission **G**

- Gestion et traitement
des déchets ménagers
et assimilés
- Aire d'accueil des gens
du voyage

Roland **PEYRON**



2^{ème} adjoint
de la mairie de
Montauban-sur-Ouvèze

9^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **C** :

- Activités et
aménagements de
Pleine Nature
- Mobilité douce

- CTEAC

Pascale
ROCHAS



Conseillère
Départementale
Conseillère municipale
de la mairie de
Buis-les-Baronnies

10^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission **K** :

- Politique territoriale
Petite Enfance / Social
- Pilotage et coordination
Maisons France services
- Convention Territoriale
Globale
- Contrat Local de Santé
en binôme

Jean **GARCIA**



Maire de
Saint-Maurice-sur-Eygues

11^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **J** :

- SPANC
- Assainissement
Pluvial
- Eau
- Contrat ZRR
Agence de l'eau

Olivier **SALIN**



Maire de Rémuzat

12^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **I** :

- Coordination et gestion
GEMAPI
- IRRIGATION

Jean-Michel
LAGET

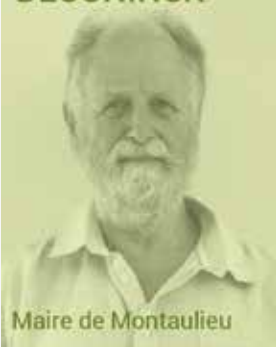


Maire de Chaudebonne

13^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **B** :

- Politique du logement
et du cadre de vie
- PLH
- Architecture Conseil
- Archives
- ADS

Stéphane
DECONINCK



Maire de Montaulieu

14^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **H** :

- Voirie
- ADN

Nadia **MACIPE**



Conseillère municipale
de la mairie de Nyons

15^{ème} Vice-Présidente,
Rapporteuse de la
Commission Permanente

Présidente de la
Commission **F** :

- Mutualisation
- Administration Générale
- RH et Formation

Présidente du CHSCT



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

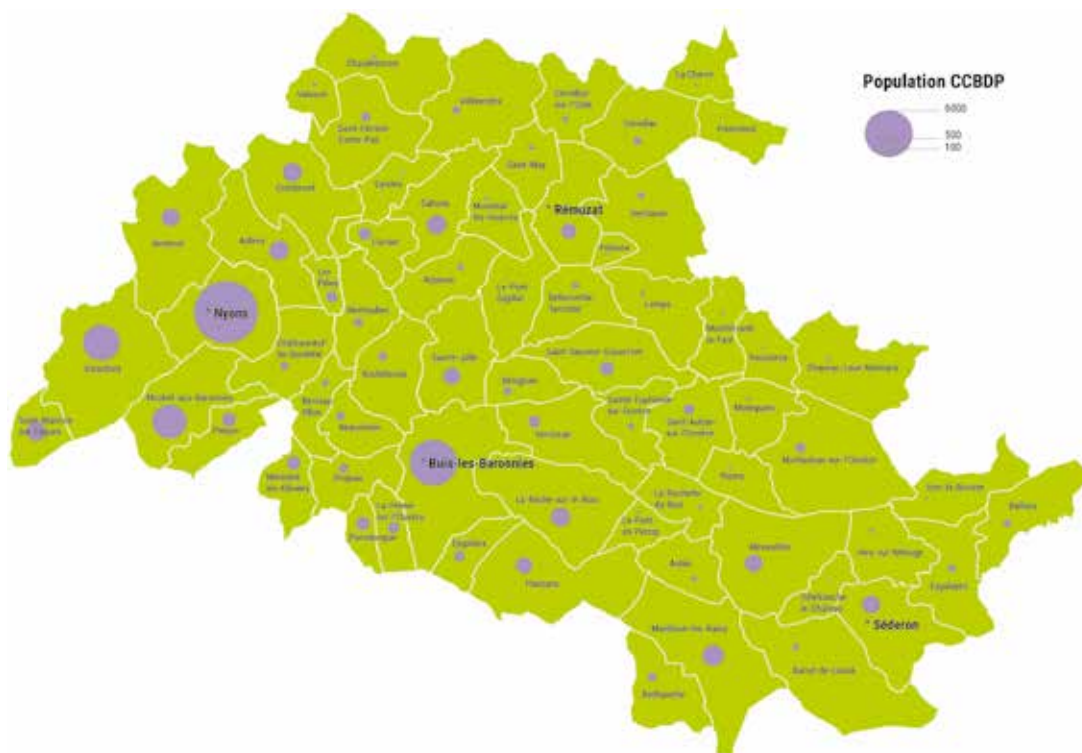
Le territoire

La gouvernance

Les compétences

Les partenaires territoriaux

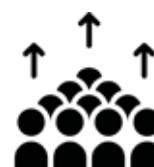
Le territoire



67 communes
1095 km²

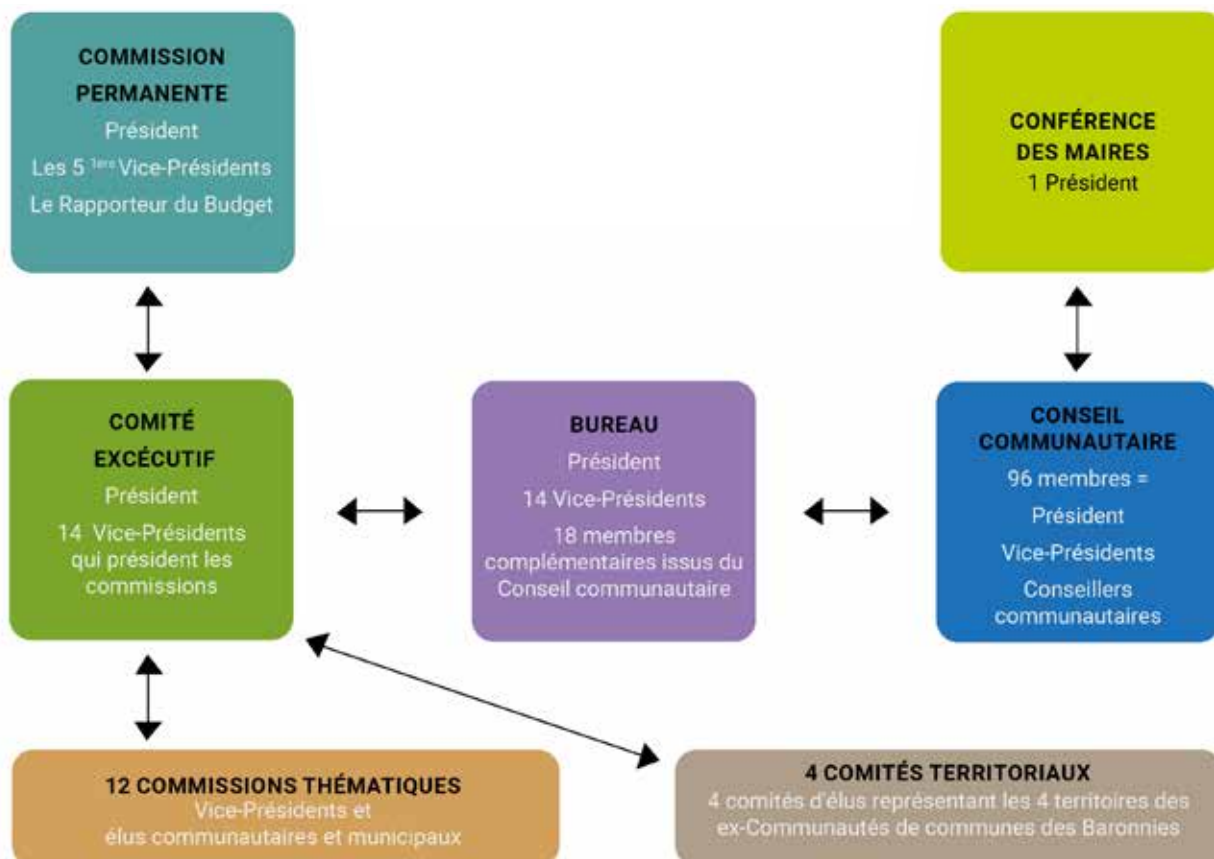


21 332
habitants
(population INSEE 2023)



Densité :
19 hab/km²
(Moyenne Drôme :
46 hab/km²)

La gouvernance



Les compétences

Défini par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 6 septembre 2017, l'objet de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale est d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur :

- Exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- Élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Schéma de secteur ;
- Élaboration d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (l'opposition au transfert automatique du PLUi devra se faire dans un délai de 3 mois à compter du 1er avril 2027 (article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014) ;
- Aménagement touristique et de pleine nature (création, balisage, entretien, aménagement, promotion et conventionnement des itinéraires de randonnée pédestre, équestre, VTT, escalade) ;
- Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire ;
- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales.

Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 :

- Zones d'activités économiques (ZAE) : conception et réalisation de programmes d'aménagement et d'équipements de toutes les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
- Portage d'opérations et réalisation d'immobilier d'entreprises pour l'accueil de nouvelles entreprises ou l'extension d'entreprises existantes ;
- Aide à l'immobilier en faveur des entreprises situées sur le territoire de la communauté de communes (loi NOTRe) ;
- Emploi /Formation : Adhésion à Initiatives Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Initier, accompagner, coordonner et porter toute action (notamment de type contractuel) favorisant le maintien et le développement d'activités commerciales et artisanales et fournir un appui d'ingénierie aux communes dans ce domaine ;
- Attribuer des aides directes aux entreprises commerciales et artisanales en cohérence avec la politique définie par le Conseil Régional (compétent pour les aides directes aux entreprises) ;
- Participation à la commission départementale d'aménagement commercial.

Promotion touristique :

- Élaboration et mise en œuvre d'un Schéma de Développement touristique établi sur une période de 4 ans ;
- Création d'un Office de Tourisme communautaire sous forme associative ;
- La Communauté de communes peut adhérer aux structures publiques ou privées à but non lucratif œuvrant dans le domaine du développement touristique.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

- Compétence transférée aux syndicats. Adhésion aux différents syndicats intercommunaux et contrats.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :

- Création, entretien et gestion des déchèteries et recycleries communautaires ;
- Actions de sensibilisation des populations au tri sélectif ;
- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés (adhésion à des syndicats intercommunaux de traitement des déchets).

Au titre des compétences supplémentaires relevant du II de l'article L. 5214-16 du CGCT :

Politique du logement et cadre de vie :

- Mise en œuvre et suivi des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, PLH, PIG)
- Mise en œuvre de conseils aux particuliers et aux communes (ex : architecte conseil CAUE)
- Etude des gisements fonciers stratégiques

Création, aménagement et entretien de la voirie, d'intérêt communautaire.

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Actions en faveur de la petite enfance (0/6 ans) : entretien et gestion des équipements d'accueil collectif ; coordination RAM ; animation et gestion lieu d'accueil enfants-parents ;
- Actions en faveur de l'enfance (4/13 ans) : organisation des ALSH ;
- Actions en faveur de la jeunesse (à partir de 11 ans) ;
- Gestion d'un service d'accompagnement socio-éducatif (SASé) pour les 11-25 ans (animation de proximité et prévention spécialisée) ;
- Développement d'actions d'accompagnement à la parentalité ;
- Soutien aux actions menées par la Mission Locale ;
- Service transport de personnes (existant au moment de la fusion) ;
- Service de portage de repas à domicile sur les Hautes Baronnie (existant au moment de la fusion).

Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et des missions de contrôle tel que défini à l'article L.2224-8 III du CGCT.

En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de favoriser la mise en réseau et la coordination du **secteur associatif**, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le **domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature**.

La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase**, situé sur la commune de Buis-les-Baronnie dont elle est propriétaire.

Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.

Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.

Les partenaires territoriaux

La Communauté de Communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale est adhérente au **Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales**. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

► Le Parc intervient en matière :

- d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...);
- de dynamique culturelle ;
- d'éducation à l'environnement ;
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...);
- de valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et du patrimoine ;
- de promotion touristique, via la marque « valeurs Parc » ;
- de gestion des risques naturels ;
- pilotage de programme leader.

www.baronnies-provencales.fr



Destination Drôme Provençale

« Destination Drôme Provençale » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale,

en cohérence avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le Département de la Drôme, avec les orientations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte **Destination Drôme Provençale** assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

www.drome-provence.fr







COMMISSION PERMANENTE

Ressources Humaines (RH)

Finances Marchés

Communication

Service Maintenance Patrimoine

Classement des archives contemporaines



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté de
Communes des Baronnies en
Drôme Provençale**

Chargé des questions de « thermalisme
et de bien-être »

1^{er} adjoint à la Mairie de Nyons



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président

Président délégué Conférence des
maires

Maire de La Roche-sur-le-Buis



Claude BAS

**2^e Vice-Président Territorial
du Pays de Rémuzat**

En charge du projet Natura 2000

Maire de Verclause



Alain NICOLAS

**3^e Vice-Président Territorial
des Hautes Baronnies**

Président de la commission G
(À compter du 01/09/2024)

Maire de Vers-sur-Méouge



Eric RICHARD

**4^e Vice-Président Territorial du
Val d'Eygues**

Président de la commission L

Maire d'Aubres



Sébastien BERNARD

**5^e Vice-Président Territorial
du Pays de Buis**

Président de la Commission E

Maire de Buis-les-Baronnies



Nadia MACIPE

**15^e Vice-Présidente, Rapporteuse
de la Commission Permanente**

Présidente de la Commission F

Conseillère Municipale à la Mairie de Nyons

Fonctionnement interne



Ressources Humaines



5 735 855,12 €
Budget du personnel



135 agents



63 % femmes
37 % hommes

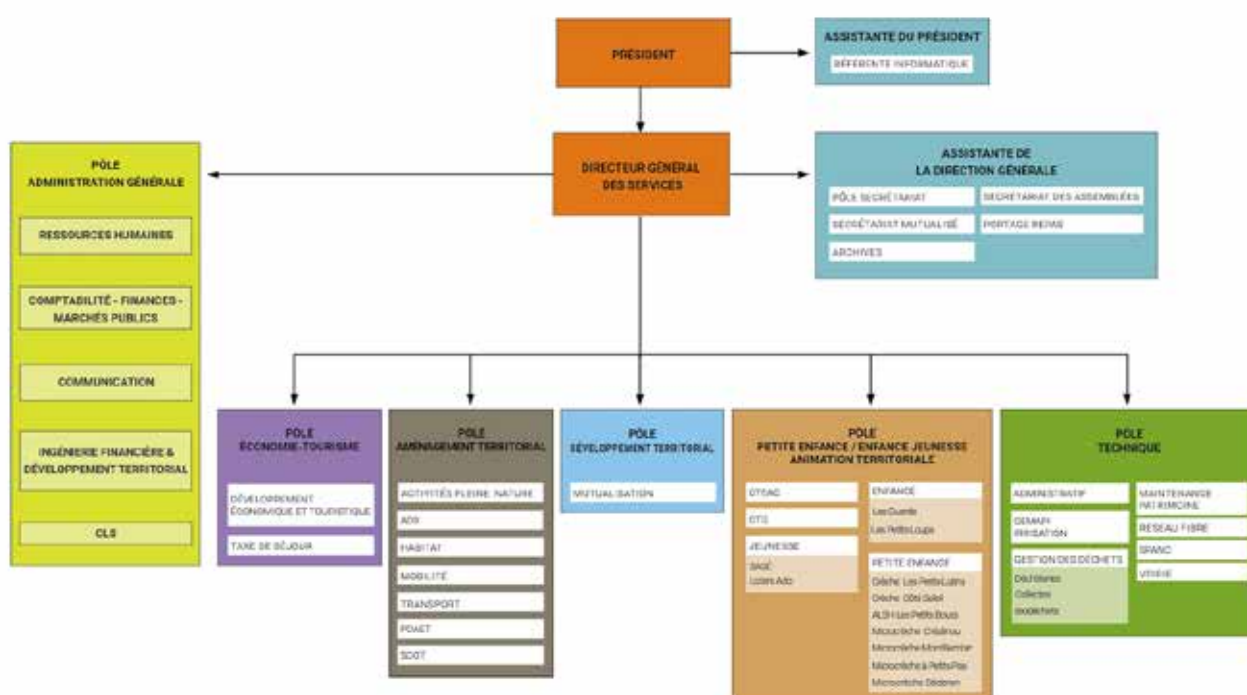


52 % titulaires
48 % contractuels

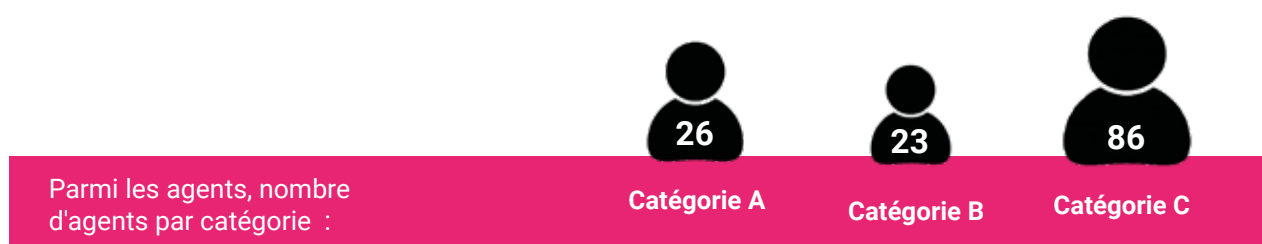


125,66 ETP
Emplois Temps Plein

ORGANISATION DES SERVICES
ORGANIGRAMME - MANDAT 2020 / 2025 - Année 2025



Au service des compétences territoriales, répartition des agents



Les actions 2025 du service Ressources Humaines

En dehors du suivi habituel des mesures administratives pour les agents, le service des Ressources Humaines a dû s'adapter à l'évolution de la collectivité et répondre à ses besoins en termes de recrutement de nouveaux agents et de refonte de son règlement intérieur.

Les actions phares du service en 2025 :

- **Recrutements** : Responsable finances et marchés publics, chargé RH et finance, chargé de mission économie, technicien bâtiment, coordinateur collecte, directeur ALSH Les Ptits Bouts, animateurs crèches, agents d'entretien et de service des repas en crèche, ambassadeur du tri.
- Réalisation du **bilan social 2024** ;
- Rapport de situation comparée sur l'**égalité Femmes / Hommes 2025** ;
- **Mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire pour le risque Santé (mutuelle)** ;
- **Refonte du règlement intérieur de la CCBDP** afin de prendre en compte les évolutions législatives et organisationnelles de la collectivité.

Finances Marchés

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2025

L'exercice budgétaire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en six budgets distincts à savoir le budget principal et 5 budgets annexes.

On distingue ainsi le budget principal (instruction budgétaire M57) et les budgets annexes suivants :

→ créés au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB, CCPR) :

- Budget annexe SPANC (instruction budgétaire M49)
- Budget annexe ZA (instruction budgétaire M57 – assujetti à la TVA)
- Budget annexe Portage de repas à domicile (instruction budgétaire M57)
- Budget annexe Transport de personnes (instruction budgétaire M43 – assujetti à la TVA)

→ créé au 1^{er} janvier 2019 suite au transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux Communautés de communes :

- Budget annexe GEMAPI (instruction budgétaire M57)

Budget principal – Compte administratif 2025

→ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du compte administratif 2025 a été adopté en séance du 3 février 2026. Ce vote a été précédé, au cours de la même séance, par l'approbation du compte de gestion 2025 établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Nyons.

**DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT**
13 810 282.98 €

**RECETTES DE
FONCTIONNEMENT :** **15 563 557.57 €**
Report année antérieure : **3 551 244.77 €**
Total des recettes de
fonctionnement 2025 : **19 114 802.34 €**

RÉSULTAT 2025 :
1 753 274,59 €

Pour info : Affectation en réserve d'investissement : 1 376 073.14 €
Reprise de l'excédent en fonctionnement au BP 2026 : 3 928 446.22 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal traduisent les différentes actions menées au travers des compétences de la Communauté de communes comme par exemple :

- La gestion du service Déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal (depuis le 01/01/2024), financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- L'adhésion de la Communauté de communes au SCoT et l'élaboration du Projet de territoire ;
- L'Enfance et la Jeunesse avec notamment la prise en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2019 de la gestion de l'ALSH Les Petits Loups et Section 2 Jeunes du territoire des Hautes Baronnies ;
- La Petite Enfance avec la création au 1^{er} décembre 2019 d'une micro-crèche à Montbrun-les-Bains (Hautes Baronnies) en gestion déléguée à AESIO jusqu'au 30/06/2024. L'intercommunalité a repris en gestion directe les micro-crèches de Montbrun-les-Bains et des Pilles à compter du 01/07/2024. Création d'une micro-crèche « Créalinou » à Nyons en 2023 ;

- La mise en œuvre d'un nouveau programme d'aides aux entreprises via le FISAC ;
- Le renouvellement de la Convention Territoriale pour l'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) ;
- Le tourisme et le versement de subventions destinées à la fois au fonctionnement de l'Office, au financement d'actions touristiques (subventions aux associations) et au reversement de la taxe de séjour additionnelle au Département de la Drôme ;
- Le financement des accueils de loisirs et des crèches par délégation, du relais d'assistance maternelle et du lieu d'accueil parents-enfants ;
- Les participations versées aux différents syndicats de regroupement comme le Syndicat Mixte des Baronnies en Drôme Provençale (Parc régional), le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique (la Fibre), le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies (SCoT) ou depuis 2020 le SYPP* (transport et traitement des déchets) ;
- Le financement de l'entretien des sentiers par les associations de randonnées pédestres.

→ Chapitre 014 – atténuations de produits

Il s'agit d'une atténuation de produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle pour 216 409 € et des reversements de la taxe de séjour. A partir de 2024, l'intercommunalité reverse la part CPS* aux communes percevant cette compensation pour 474 526 € (ce montant est perçu via la dotation de compensation intercommunale). De même, à compter de 2024 l'intercommunalité est passée contributrice au FPIC* pour un montant de 80 328 € en 2025. La somme de 882 901.32 € a été reversée en 2025 et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu des réformes successives.

→ Chapitre 66 – Les charges financières

Correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année.

→ Chapitre 042 – Les opérations d'ordre

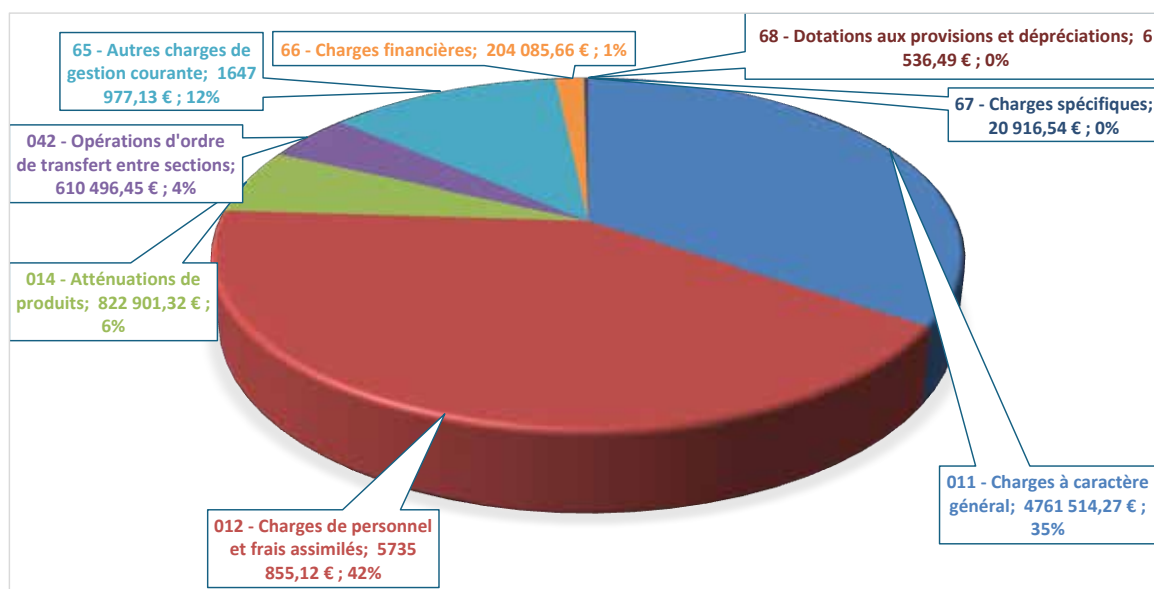
Essentiellement constituées des dotations aux amortissements, ces opérations correspondent à un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.

*SYPP : Syndicat des Portes de Provence

*CPS : Compensation de la Part Salaires

*FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

→ Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable

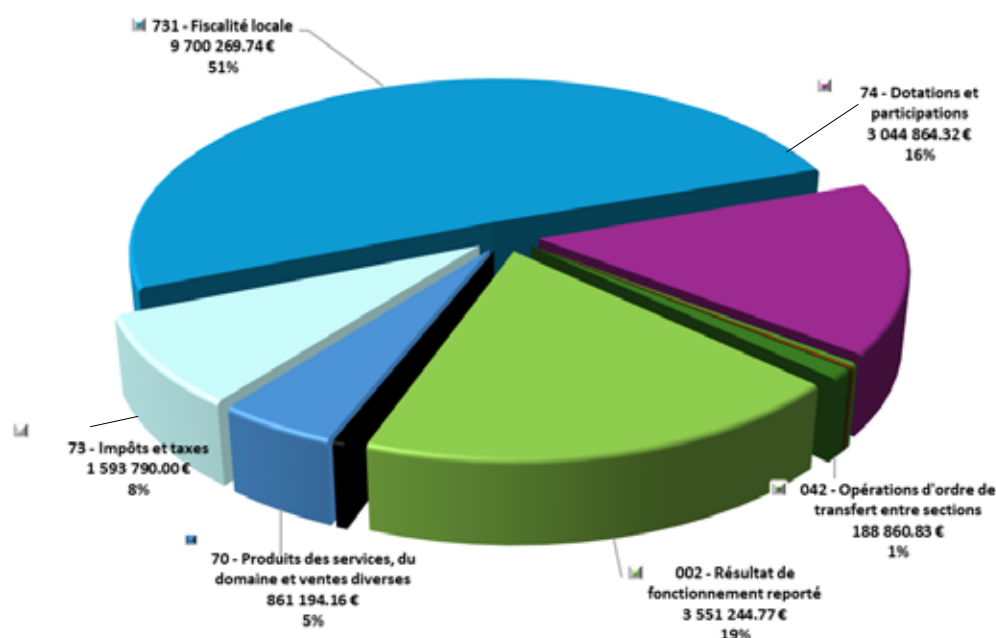


→ Soit un total de 13 810 283 €

Finances Marchés

Recettes de fonctionnement

→ Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable



Recettes 2025 : 15 563 557.57 €

Reprise de l'excédent 2024 : 3 551 244.77 €

Total : 19 114 802.34 €

→ Chapitre 013 – Atténuations de charges de personnels

Il s'agit essentiellement du remboursement des arrêts de travail pour maladie, accident de travail, maternité... par la CPAM pour les agents du régime général et par l'assureur pour les agents du régime spécial (pour rappel les arrêts en maladie ordinaire pour les agents titulaires ne sont plus couverts par l'assurance). Ces remboursements sont à mettre en corrélation avec la quote-part de charge de personnel dédié au remplacement de ces agents.

→ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de service public qu'elle facture. On y retrouve :

- la part famille des accueils de loisirs et des crèches gérés en direct,
- la facturation des charges de personnels et de frais de structure auprès des différents budgets annexes,
- la refacturation du service ADS auprès des communes.

→ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Concernant l'exercice 2025, la fiscalité est maintenue identique à celle de 2024.

Les recettes fiscales progressent légèrement entre 2024 et 2025, passant de 11,11 M€ à 11,29 M€, soit une hausse de 181 625 € (+1,6 %) et ceci en raison de la revalorisation automatique des bases.

Cette évolution est principalement portée par l'augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+93 642 €) et par la forte progression de la taxe de séjour (+60 881 €).

→ Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de Communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec des financements de la CAF* avec environ 1.07 M€ ainsi que de partenaires institutionnels tels que l'État (53 408 € – Fonds vert), l'ANAH (49 726 €), la MSA* (environ 112 000 €) et divers organismes partenaires.

*CAF : Caisse d'Allocations Familiales

*MSA : Mutualité Sociale Agricole

→ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit de l'encaissement de la location du gymnase intercommunal situé à Buis-les-Baronnies via le collège Henri BARBUSSE (9 424 €), les locaux loués à la Ressourcerie 3R La Triade (15 000 €) et le loyer du Local ZA la Palun (8 100 €).

→ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Cette recette comprend à la fois des produits exceptionnels sur opérations de gestion comme l'indemnisation de sinistre et des régularisations de mandats sur exercices antérieurs. Comme l'indique son libellé, cela reste exceptionnel et non représentatif d'une année sur l'autre.

→ Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance une partie de la dotation aux amortissements de ces biens.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**5 538 869.10 €****RECETTES D'INVESTISSEMENT****4 556 494.70 €****RESULTAT 2025 RAR : - 887 381.91 €****Report année antérieure : 493 683.17 €****SOLDE CLOTURE 2025 : - 488 691.23 €****Reprise du résultat d'investissement au BP 2026 : - 488 691.23 €****La section d'investissement a été marquée par :**

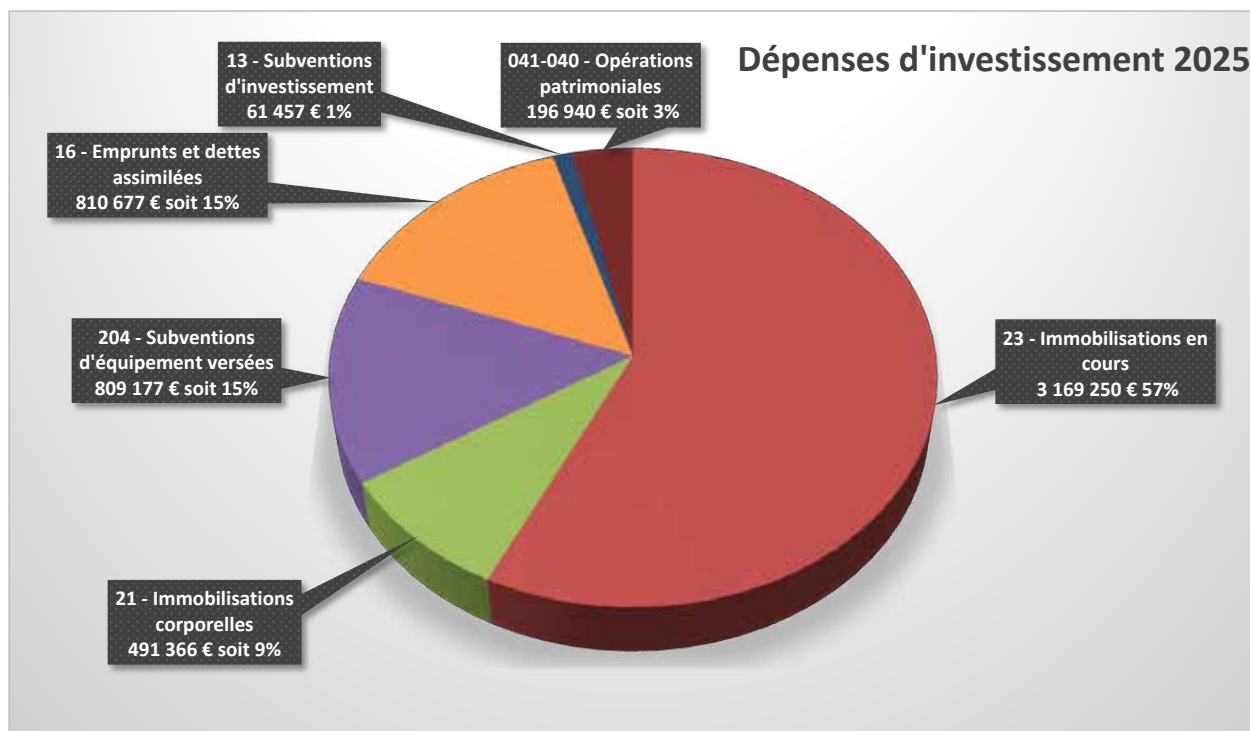
- Les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire pour un montant de **1 728 421,08 € TTC** ;
- Les investissements consacrés à la Petite Enfance pour un montant total de **1 485 224,78 € TTC** dont 1 400 412,06 € TTC pour la finalisation des travaux de construction de la crèche implantée sur la commune de Buis-les-Baronnies et 84 812,72 € TTC pour les aménagements divers dans les crèches du territoire ;
- Le remboursement de la dette pour un montant de **810 677,31 €** ;
- La participation au syndicat ADN pour le déploiement de la fibre à hauteur de **772 200,00 €** ;
- Les équipements divers dits d'administration générale pour un montant total de **208 580,34 € TTC** dont 194 726,50 € TTC d'équipement du siège annexe de Buis et 13 853,84 € d'autres équipements ;
- **196 940,07 €** correspondant à des écritures d'ordre ;
- **118 062,80€ TTC** dans le cadre de la réhabilitation du centre des Guards à l'occasion des 20 ans du bâtiment ;

- En matière de développement touristique une dépense totale de **102 766,20 € TTC** dont 30 000 € attribués sous forme de subvention d'équipement à la Maison des Vautours ainsi que 66 159,20 € au titre des aménagement SIL ;
- Le SPPGD a réalisé **34 062,01 € TTC** de dépenses d'équipement ;
- Les études permettant de préfigurer la mise en œuvre des aires de covoiturage ont représenté la somme de **27 015 € TTC** ;
- Les travaux liés aux Activités de Pleine Nature ont représenté une somme de **19 238,14 € TTC** ;
- La fourniture et la pose de Signalétique d'Information Locale (SIL) sur le territoire ainsi que la réalisation d'une étude SIL sur le Pays de Buis et sur les Hautes Baronnies, le tout pour un montant total de 66 159,20 € TTC.

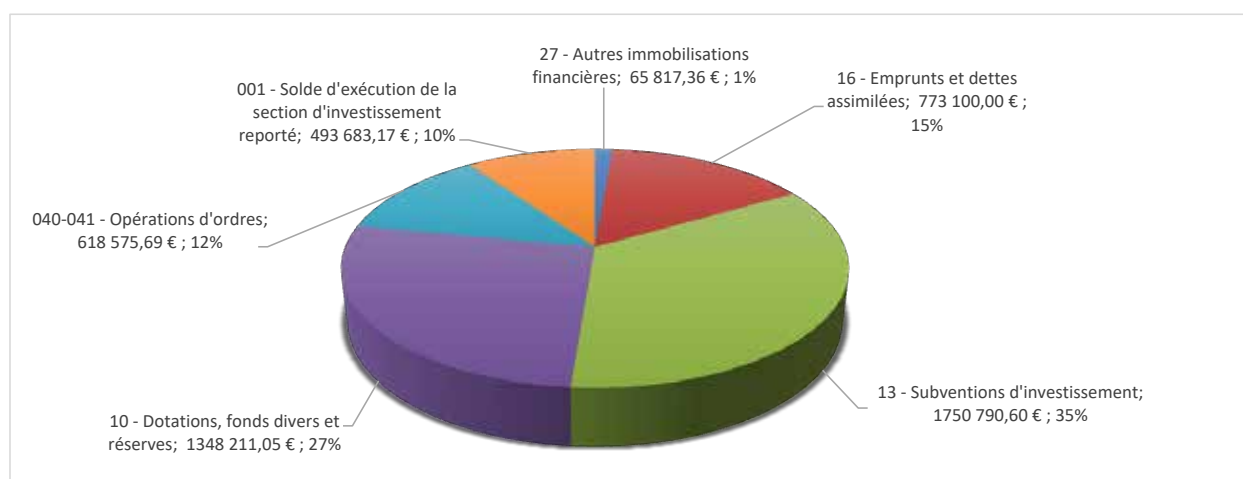
*SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés

Finances Marchés

→ Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable



→ Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Recettes 2025 hors résultat
reporté : 4 556 494,70 €

Reprise de l'excédent 2025 :
493 683,17 €

Total des recettes :
5 050 177,87 €

Les budgets annexes

SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est financé par la redevance SPANC ainsi que par des facturations en cas de vente ou de création. Ces recettes permettent de financer le personnel et les charges liées aux véhicules et fournitures affectées à ce service.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
119 691.25 €	108 324.35 €	2 234.63 €	3 143.37 €

GEMAPI

Créé au 1^{er} janvier 2019, ce budget encaisse le produit GEMAPI en vue de financer la compétence déléguée aux différents syndicats de rivière :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)
- Le Syndicat Mixte de l'Eygues-Aygues (SMEA)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
357 751.73 €	272 163.00 €	0 €	0 €

Zones Artisanales (ZA)

Le budget ZA concerne la ZA du Plan d'Oriol à Séderon, la ZA de Cost à Buis les Baronnies, la ZA du Grand Tilleul et la ZA du Grand Tilleul II à Nyons.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
43 070.59 €	435 070.59 €	439 474.59 €	329 939.81 €

Transport de personnes

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution à l'usager et la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
35 450.61 €	26 403.53 €	866,67 €	3 649,97 €

Portage de repas

Le service de repas à domicile est financé par la part livraison payée par les usagers ainsi qu'une subvention du budget principal.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
32 909.24 €	32 909.24 €	0 €	0 €

Les marchés publics 2025

Nature du marché	Objet du marché	Technique d'achat	Procédure	Montant
Travaux	RENOVATION GUARDS (6 lots)	Adjudication	Demande 3 devis	86 187.23 €
Services	VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES (12 lots)	Adjudication	MAPA > 90 KE - 215 KE <	64 213.84 €
Services	TRANSPORT COLLECTIF (2 lots)	Adjudication	MAPA > 90 KE - 215 KE <	41 484.00 €
Fournitures	FOURNITURE ET POSE MOBILIER URBAIN ABRIS A VELOS	Adjudication	MAPA > 90 KE - 215 KE <	35 192.20 €
Fournitures	ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURE DE BUREAU ET PAPETERIE (2 lots)	Accord-cadre à BDC aléatoire	MAPA < 40 KE	12 400.00 €
Travaux	TRAVAUX DE PURGE SITE ESCALADE ST JULIEN A BUIS	Ordinaire	Demande 3 devis	En attente
TOTAL				239 477.27 €

Communication



13 000
exemplaires

du magazine intercommunal
distribué dans les boîtes aux
lettres



112
parutions

dans la presse locale
grâce aux rendez-vous presse
et communiqués



Facebook / LinkedIn

au 31 / 12 / 2025

1805 abonnés FB

127 publications

+

440 abonnés LK

31 publications



site cc-bdp.fr

11 000
visiteurs

Communication

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale mène des actions et des campagnes de communication destinées à informer, sensibiliser, valoriser son territoire et ses projets.

Le service Communication accompagne les projets des différents services de la CCBDP en concevant certains supports de communication. Il diffuse également une information de proximité via ses différents outils institutionnels : site internet, magazine, réseaux sociaux...

LES PUBLICATIONS

Le Magazine Intercommunal N°15, N°16

Mai et octobre 2025



Réalisation de documents
selon besoins des services



Rapport d'Activités 2024 + Rapport sur
le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de Gestion des déchets
ménagers 2024 + Rapport sur le Prix et
la Qualité du Service Public SPANC

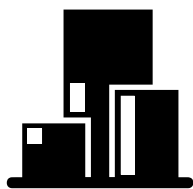


Conception de logos,
affiches, flyers pour des
actions ou des événements



CRÉATION DES PROGRAMMES VACANCES DES SERVICES PETITE ENFANCE ; ENFANCE JEUNESSE

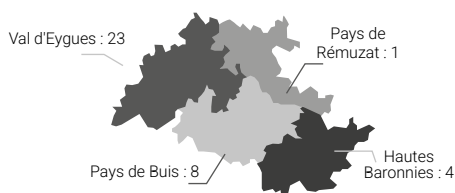




>10 000 m²

Total surface bâtiments
utilisés

Répartition des sites de la CCBDP sur le territoire



Catégorie des 36 bâtiments



Déchets 7



Services
Généraux 14



Tourisme 3



Action Sociale 12

Service Maintenance Patrimoine

Le service maintenance du patrimoine « S.M.P. » est en charge de la gestion technique, de l'entretien et des charges de fonctionnement (chauffage, électricité, gaz, eau...etc.) du patrimoine existant de la CCBDP.

Il gère son maintien en état, sa modernisation, sa mise aux normes, sa réhabilitation, son optimisation ainsi que l'accompagnement aux acquisitions et la réalisation de constructions neuves.

Ce patrimoine est actuellement composé de 36 sites d'exploitations (bâtiments immobiliers et infrastructures techniques) en pleine propriété, en location et/ou mis à disposition.

Il suit également :

- l'aire des gens du voyage.
- La mise en conformité pour l'accessibilité des locaux.

Il travaille de manière transversale avec l'ensemble les services de la CCBDP.

En 2025, la structuration s'organise autour de 3 techniciens avec la mise en place et le déploiement progressif du logiciel e-Atal qui centralise et permet de suivre toutes les demandes d'intervention techniques. Son déploiement sera effectif sur l'ensemble du territoire pour fin 2026.

GESTION DU PATRIMOINE BÂTI :

- Contrôles & diagnostics périodiques réglementaires ;
- Contrats d'entretiens ;
- Travaux d'entretien courant, grosses réparations
- Travaux de réhabilitation et constructions neuves ;
- Gestion des fluides (eau, gaz, FOD, électricité...) ;
- Études d'amélioration (SDIE, photovoltaïque, ...).



Centre de loisirs
Les Guards, Nyons.

Archives



2 archivistes
37 communes
+ CCBDP



53,68 mètres
linéaires triés
12,69 mètres
linéaires éliminés



163
demandes
de recherches et
de consultations
de documents



Classement des archives contemporaines

Bilan 2025

- Les archivistes du service exercent auprès des communes les missions liées à la collecte, à la sélection, au tri, au classement, à la conservation et la communication des archives contemporaines. Des conseils sont aussi donnés aux secrétaires de mairie pour une bonne gestion documentaire, une amélioration des pratiques en matière de pré-archivage et une meilleure conservation des archives communales.
- Pour permettre au service Archives de se libérer du temps et le consacrer à de nouvelles communes qui feraient une demande d'adhésion au service commun, mais également pour réaliser des missions au sein de la CCBDP, les interventions de classement dans certaines communes qui bénéficient du service depuis 2004 (voire 1998 pour certaines) ont été réduites en 2025. Même si le travail de classement est à jour, l'archiviste y assure toujours un suivi et un contrôle des archives. Il s'agit des communes d'Arpavon, Curnier, Les Pilles, Piégon, Saint-Ferréol-Trente-Pas et Valouse.
- Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2025 auprès des communes où le service intervient. Celle-ci a confirmé la qualité du service rendu. Ainsi, 100 % des communes concernées estiment que la proposition du Service commun Archives répond à leurs attentes et le jugent utile à leur collectivité.
- À la CCBDP, le service s'occupe de l'archivage numérique et du classement des documents produits par la collectivité, mais aussi de l'archivage des documents des anciennes communautés de communes. À ce titre, deux journées ont été consacrées à un important travail de tri, de conseil et d'amélioration de la gestion documentaire au sein des service intercommunaux.

Perspectives 2026

- Réflexion à poursuivre sur l'optimisation de l'intervention des archivistes au sein des communes adhérentes.
- Accompagner les communes dans la réalisation de leur récolement à la suite des élections municipales.
- Étudier la mise en place d'une procédure pour la destruction des archives papiers pour les communes et la Communauté de communes.



AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCoT-PLUI – Climat Baronnies – Mobilités – Transport

Commission B :

Politique publique pour l'amélioration de l'habitat -
Architecte conseiller – Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat – Lancement d'une Opération
Façade intercommunale – Service mutualisé d'instruction
des Autorisations du Droit des Sols, de publicité,
d'enseigne et de préenseigne – Instruction des demandes
de publicité, d'enseigne et de préenseigne

Commission C :

Activités de Pleine Nature - APN



Commission A

Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCoT-PLUI – Plan Climat Air
Energie Territorial –
Transition Ecologique –
Transport**

Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Commission B

Jean-Michel LAGET

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et
du cadre de vie – PLH –
Architecture Conseil
ADS – Archives**

Maire de Chaudebonne



Commission C

Roland PEYRON

**Vice-Président délégué aux
Activités et aménagements
de Pleine Nature – Mobilité
douce**

2^e adjoint de la Mairie
de Montauban-sur-Ouvèze

Commission A

**3184 km²**

2 régions

3 départements

8 intercommunalités

177 communes

SCoT Rhône Provence Baronnies

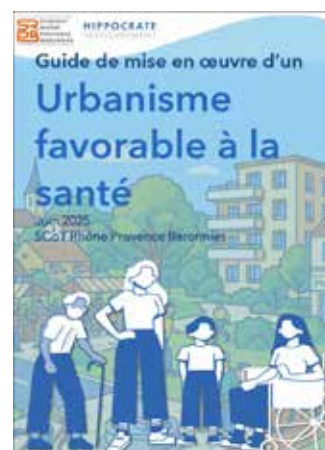
Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme à vocation réglementaire qui fixe, à l'échelle de plusieurs EPCI, l'organisation et le développement des grands politiques publiques d'un territoire. À travers un Syndicat Mixte, les élus y portent une vision perspective à 20 ans. Ce syndicat existe depuis décembre 2018 à l'initiative de 8 EPCI. Il est administré par un comité syndical de 65 élus désignés par les intercommunalités et un Bureau, composé du Président et de 12 Vice-Présidents.

Ce SCoT fédère les politiques publiques d'aménagement autour d'enjeux structurants : l'armature territoriale, les trajectoires démographiques, le logement, la mobilité, et la consommation foncière (ZAN). L'année 2025 a été marquée par une étape décisive : **le débat et le vote du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** par le comité syndical qui a eu lieu le 15 octobre 2025 à Montélimar. Ce document constitue désormais la clé de voûte de la stratégie territoriale à l'horizon 2040, fixant les ambitions de développement durable et de solidarité entre les 177 communes.

Le fil rouge de cette année a été la Santé, thématique transversale intégrée au cœur du PAS. L'étude prospective s'est achevée en 2025, apportant un éclairage essentiel sur les défis du vieillissement et de l'accès aux soins. Elle souligne la nécessité de structurer une offre de proximité face à l'augmentation des maladies chroniques et à la pression démographique. Cette démarche a abouti à la création du **Guide de mise en œuvre d'un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)**.

Ce document a été conçu comme un référentiel pour aider les élus et les techniciens à traduire les enjeux de santé concrètement dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme locaux.

Guide consultable : <https://www.srp.b.fr/Le-Guide-de-mise-en-oeuvre-d-un-Urbanisme-Favorable-a-la-Sante.YB.htm>



FOCUS sur le PAS :

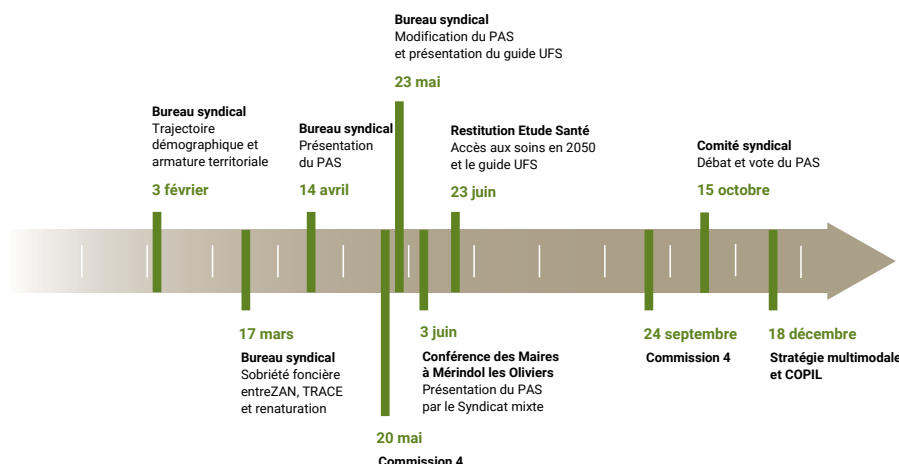
Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT Rhône Provence Baronnies place la santé et le bien-être comme colonne vertébrale de l'action publique à l'horizon 2050. Face au défi du vieillissement de la population, il déploie une approche d'**Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)** intégrant le bien-être physique et psychique dans l'aménagement. L'organisation territoriale repose sur une armature à quatre strates — villages, pôles de proximité, relais et structurants — pour garantir un accès équitable aux services et aux soins.

Le projet s'articule autour de quatre vocations : renforcer la solidarité territoriale, placer la qualité de vie au centre, soutenir l'innovation, préserver le capital naturel.

Il impose une trajectoire de sobriété foncière (ZAN) pour protéger les sols et les ressources en eau, déjà déficitaires sur certains bassins. Cette stratégie prospective vise à accueillir 270 000 habitants en 2050 tout en assurant une adaptation face au changement climatique.

Plus particulièrement pour la CCBPD, l'enjeu principal est d'accueillir une population active dans les meilleures conditions, avec la volonté de garder une proximité des services et donc de mailler le territoire pour que le développement économique profite au plus grand nombre. Cette stratégie a été débattue en comité syndical en octobre 2025, et servira de base réglementaire au futur **Document d'Orientation et d'Objectifs**. En combinant proximité et innovation, le PAS s'affirme comme un outil de transition pour "soigner les Hommes, le Vivant et les Ressources".

LES GRANDES DATES DU SCOT EN 2025 :



4 PHASES SUR 6 ANS

PHASE 1 – 2023-2024

Diagnostic et partage des enjeux prioritaires.

PHASE 2 – 2025

Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) : socle du projet politique.

PHASE 3 – 2026 : Traduction réglementaire du projet DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs et du document d'aménagement commercial).

PHASE 4 – 2027 : Consultation légale et réglementaire et enquête publique avant approbation.



Cotisation des EPCI :
1,12€/habitant



Les élus du Bureau et du Comité syndical pour la CCBDP sont :

> BUREAU

Christelle RUYSSCHAERT
(1^{ère} Vice-Présidente au SCoT)
Pierre COMBES

> COMITÉ SYNDICAL

Thierry DAYRE
Sébastien BERNARD
Jean-Michel LAGET
Roland PEYRON
Olivier SALIN

QUEL EST L'ENJEU PRINCIPAL POUR LA CCBDP ?

L'enjeu principal consiste à veiller à la préservation des intérêts du territoire de la CCBDP dans ses ambitions, lors de la phase de construction des documents réglementaires du SCoT. Le projet de territoire de la CCBDP est là pour fédérer l'ensemble des dynamiques en cours, dans une vision politique clairvoyante afin que la stratégie territoriale, notamment en aménagement, soit perçue dans ce document supra-communautaire. La concertation avec les élus locaux référents doit être au cœur de la méthodologie de travail. Des liens entre la définition de la stratégie Logement, Habitat et Cadre de vie de la CCBDP, la stratégie d'aménagement territorial comprenant le Plan Climat-Air-Energie et son volet Mobilités sont révélés par ce Projet de Territoire et permet d'affirmer dans le SCoT, les ambitions du territoire des Baronnies en Drôme Provençale.

Perspectives 2026

- La phase opérationnelle s'ouvre avec la traduction réglementaire des ambitions de santé et du PAS dans le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**.
- Le lancement de l'**étude relative au volet commerce du SCoT** est prévue prochainement. Elle vise à construire le volet commercial du **DOO** (Document d'Orientation et d'Objectifs) et le **DAACL** (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Logistique) et se déroulera en 3 phases :
 - Phase 1 : réalisation / mise à jour du diagnostic commercial & logistique et identification des enjeux pour le SCoT
 - Phase 2 : définition des principes généraux de développement du commerce et de la logistique associée
 - Phase 3 : localisation et définition des conditions d'implantation des équipements commerciaux et de logistique

Commission A



Climat Baronnies : cultivons l'avenir !

En 2025, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a lancé la dynamique « Climat Baronnies » en faveur d'une transition écologique solidaire, partagée et coopérative. Cette démarche commune vise à fédérer les forces du territoire autour du même objectif : faire transitionner notre territoire vers une société plus écologique et résiliente.

La fête Climat Baronnies

Les 28 février et 1er mars 2025, les acteurs et actrices de la transition écologique et sociale du territoire se sont retrouvés autour de la fête de lancement Climat Baronnies en Drôme Provençale organisée par la CCBDP.

Cette célébration avait pour objectif de donner le coup d'envoi de la phase de mise en œuvre du plan d'action du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Voté en décembre 2024, ce plan est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet de fédérer sur les problématiques air-énergie-climat du territoire et d'agir ensemble. Il a pour but de mettre en place des solutions pour lutter contre le changement climatique, et s'y adapter. Ce Plan Climat est une obligation réglementaire. Il est évalué au bout de 3 ans et révisé tous les 6 ans.



Lors de cet évènement, les communes, les organismes institutionnels, les associations, les entreprises ainsi que les citoyens et citoyennes ont été invitées à **signer une déclaration d'engagement**, posant les bases d'une dynamique collective où chacun a un rôle à jouer. Près de la moitié des communes se sont engagées, ainsi que de nombreuses structures et particuliers.

Pendant deux jours, ateliers, tables-rondes, conférences, forum, animations et autres disco-soup' ont ravis petits et grands autour d'échanges riches et variés sur la transition écologique des Baronnies.

Le Livret Climat Baronnies

2025 a également vu naître un livret synthétique et visuel, afin de proposer une lecture facilitée des chiffres du diagnostic, des objectifs stratégiques, de l'ensemble des actions du programme d'action et des gestes d'engagement que chacun peut faire dans les Baronnies. Une exposition de 4 panneaux a également été produite et peut être prêtée à l'ensemble des partenaires du PCAET qui souhaitent transmettre son contenu.





2025 : les premières animations de ClimaSTORY® des Baronnies

Depuis 2023, la CCBDP anime sur le territoire, grâce à son partenaire le Carrefour des Habitants du Nyonsais, des ateliers ClimaSTORY® qui permettent à chacun de s'acculturer aux enjeux de l'adaptation au changement climatique par un jeu de rôle immersif. ClimaSTORY® est un outil de sensibilisation pour bâtir une culture commune locale de l'adaptation au changement climatique et aux risques naturels, développé par l'association Auvergne-Rhône-Alpes – Energie Environnement.

En 2025, la version ClimaSTORY® des Baronnies a été finalisée. Les jeunes de la mission locale, les usagers de la médiathèque, le public de la fête du climat et les agents de l'office de tourisme ont pu vivre cette expérience et donner leur vision de l'adaptation au changement climatique du territoire.

La Communauté de Communes s'engage dans le programme Territoire engagé pour la Transition Écologique.

La CCBDP a signé une Convention d'objectif territorial dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la Transition Écologique » avec l'ADEME, mettant ainsi un coup d'accélérateur dans la mise en œuvre des actions du PCAET. Ce programme, grâce à l'accompagnement d'un conseiller, va permettre à la CCBDP de structurer sa démarche, dans une logique d'amélioration continue, d'accéder à des financements conditionnés à l'avancée d'actions de transition dans le champ de compétence de la collectivité, de valoriser cet engagement via une labellisation et de former les services à ces enjeux grandissants. Deux référentiels d'actions sont proposés par l'ADEME comme appui à l'amélioration continue : le référentiel économie circulaire et le référentiel climat-air-énergie.



Perspectives 2026

- Poursuivre la coordination et l'animation de la démarche Climat Baronnies, à travers le suivi de la mise en œuvre du plan d'action, l'organisation de rencontres régulières et la structuration de sa gouvernance.
- Poursuivre l'animation de ClimaSTORY® des Baronnies au sein de collectifs d'habitantes et d'habitants, d'entreprises, d'associations et d'élus.
- Audit et restitution de l'audit de la Convention d'objectif territorial dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la Transition écologique » avec l'ADEME, construction et adoption de la feuille de route.
- Diffusion de la plateforme de suivi du PCAET au sein de l'ensemble des services et montée en compétence.

Commission A

Mobilités

La Communauté de Communes est entrée en 2025 dans la phase de mise en œuvre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial, par la dynamique Climat Baronnies. Ce plan vise principalement à maîtriser la consommation d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, objectifs pour lesquels le secteur des transports constitue un levier d'action prioritaire. L'enjeu des mobilités est également un enjeu d'accès aux services publics et de lien social.

En 2021, la CCBDP a choisi de ne pas exercer la compétence mobilité dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Une convention de coopération a donc été conclue avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, et finalisée en février 2023. À la demande de la CCBDP, la Région a ensuite délégué la compétence en matière de mobilités actives (vélo et marche), puis, depuis 2024, celle relative aux mobilités partagées et solidaires.

De nombreuses actions sont entreprises, en particulier en faveur du développement des mobilités actives. Mais l'année 2025 a été marquée par le lancement du projet **Caravane des Mobilités**.

La CCBDP a porté en 2025 un projet intitulé "Caravane des Mobilités". Cette initiative s'inscrit dans la construction d'une Centrale des Mobilités, un outil numérique, accessible aux habitants et aux relais locaux, destiné à centraliser l'ensemble des solutions de transport disponibles sur le territoire (formelles et informelles) et à identifier les besoins non couverts des habitants et usagers. Pour alimenter cette Centrale, une enquête de terrain a été menée du 16 mai au 31 septembre 2025 sur l'ensemble des communes de la CCBDP. Un outil d'enquête a permis de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les pratiques et les attentes en matière de mobilité. Cette enquête est toujours accessible et vise à alimenter la plateforme de la Centrale.

Afin de rencontrer les habitants et habitantes, la CCBDP a missionné un ensemble d'associations locales pour se rendre sur chacune des communes du territoire. Ainsi, les 67 communes ont vu passer la Caravane des Mobilités.

La Caravane des Mobilités (de gauche à droite), à Aubres, à Ballons et à Pommerol



Transport en commun et TAD*

En 2025, les Régions AURA et PACA ont inauguré 2 nouvelles lignes ZOU sur le territoire de la CCBDP :

- Ligne 904 Orange Vaison Buis avec une correspondance possible pour Avignon (ou Valréas) avec la ligne 924
- Ligne 924 Valréas Nyons Vaison Avignon TGV avec une correspondance possible avec la ligne 904 vers Buis les Baronnies ou Orange

*TAD : Transport à la Demande



NOUVEAU BONUS VÉLO 2025

Aide à l'achat de VAE* pour les habitants de la CCBDP, sans condition de revenu. Montant forfaitaire de 200 €.

- **41 dossiers** accompagnés ;
- **55% des achats réalisés** sur le territoire de la CCBDP.

SERVICE PRÊT DÉCOUVERTE DE VAE* DU 22 SEPTEMBRE AU 17 OCTOBRE 2025

- **4 loueurs** en convention ;
- **8 VAE*** en prêt (4 Nyons, 4 Buis-les-Baronnies) ;
- **27 réservations ouvertes aux particuliers et 3 aux entreprises.**



SAVOIR ROULER À VÉLO – 2025

En 2025, la CCBDP s'est engagée pour une **2^{ème} édition** du Savoir Rouler à vélo pour **5 écoles du territoire** et près de **200 enfants formés** à la conduite du vélo en autonomie.

Intervenant : 'Drome Sport Nature' - Christophe Gras.

MAI À VELO – 1^{ère} participation 2026

14 événements pour la mise en avant du vélo auprès du grand public, sous toutes ses formes
20 tests vélo et 4 ateliers crèche : 58 parents participants.



AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS

Suite à l'étude de notre partenaire Dromolib sur le potentiel de développement de l'autopartage sur la Drôme qui révélait une forte capacité de développement de l'autopartage entre particuliers, Dromolib et la CCBDP accompagnent depuis octobre

2025 un groupe de nyonsais dans la mise en partage de leur véhicule ! Assurances, confiance, organisation, agenda... En 2026, le collectif sera opérationnel grâce aux précieux conseils et outils de l'accompagnement.

Perspectives 2026

Vélo et mobilités actives

- Installation de box de stationnement sécurisé pour les habitants pour favoriser l'intermodalité bus/vélo
- Poursuite du service de location longue durée VELO POUR TOUS !

Intermodalités

- Mise en ligne et diffusion de la plateforme numérique : la Centrale des mobilités

Mobilités partagées et solidaires

- Accompagnement de collectifs d'habitants et d'habitantes pour de l'autopartage entre particuliers à Nyons

TOURNÉE DU BUS DES MOBILITÉS – 4 dates

- **19 mai aux Pilles** – marché des producteurs
- **24 mai et 27 septembre à Buis** – Gratifieria et journée vélo en partenariat avec AFB
- **14 octobre** – journée sénior
40^{aine} de personnes dont 10 réparations de vélos.

VÉLO POUR TOUS - SERVICE DE PRÊT VÉLO LONGUE DURÉE

- 2025 : Plus de **60 contrats signés** ;
- **2 carioles et 2 sièges enfant** complètent la flotte de 19 VAE équipés trekking ;
- **1 nouvelle association partenaire** mobilisée pour la Haute Ouvèze – Projet clochette pour la gestion des locations sur tout le territoire et poursuite des 4 autres partenariats (2 Nyons, 1 Buis, 1 Curnier).

PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR



En 2025, le Forfait Mobilités Durables a été renouvelé auprès des agents de la CCBDP. 19 agents en ont bénéficié et ont été soutenus par la collectivité dans leur utilisation de mode de transports durables pour leurs trajets domicile-travail.

CHALLENGE MOBILITÉ

30 participants au Challenge mobilité du 5 juin 2025

*VAE : Vélo à Assistance Electrique

*CLS : Contrat Local de Santé

Commission A



Transport

La CCBDP est organisatrice du service Transport sur le territoire des Hautes Baronnies, une convention a été renouvelé en 2025 avec la Région Auvergne Rhône Alpes, autorité organisatrice des mobilités locales (AOM).

La Région accompagne ce service à hauteur de 24 015 € en 2025.



Fonctionnement

Dépenses / Recettes

Dépenses : 24 594 €

Recettes : 24 015 €

► TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Ligne D43 Mévouillon – Laragne - Ce service régional permet aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou n'étant plus en possibilité de conduire, de se déplacer pour les besoins courants, (rendez-vous médicaux, courses etc...).

MÉVOUILLON / LARAGNE 2 FOIS PAR SEMAINE :

Mardi : Départ de Mévouillon à 12h30 – Arrivée à Laragne à 13h45
Retour à Laragne à 17h30 - Arrivée à Mévouillon à 18h45

Jedi : Départ de Mévouillon à 7h45 – Arrivée à Laragne à 9h00
Retour à Laragne à 12h00 - Arrivée à Mévouillon à 13h20

► TRANSPORT SCOLAIRE

Tous les lundis, les élèves du secondaire (internes) fréquentant des lycées du Vaucluse, utilisent ce service. 4 étudiants sont recensés cette année 2024-2025. Le retour des étudiants, les vendredis, est organisé par un prestataire local. Cette délégation avec la Région AURA a pris fin en juillet 2025. Ce service continue dès la rentrée 2025-2026 avec un prestataire choisi par la Région.



1 : Lycée professionnel « Victor Hugo » Carpentras



2 : Lycée « Jean-Henri Fabre » Carpentras



1 : Lycée professionnel « Domaine d'Eguilles » Vedène

**1036****accompagnements**réalisés par le CEDER
en 2025**65,7%** des ménages
conseillés ont engagé
des actions de rénovation
énergétique

Politique publique pour l'amélioration de l'habitat : le SPRH

(Service Public de la Rénovation de l'Habitat)

En 2025, les missions du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) organisé à l'échelle de 5 intercommunalités se poursuivent. L'opérateur dédié, le CEDER accueille, conseille et accompagne les particuliers et petits tertiaires dans la réalisation de travaux de rénovation de l'habitat.

Le **SPRH** est positionné comme Espace Conseil France Rénov et guichet unique pour tout le territoire de la CCBDP, pour toutes questions des particuliers ou entreprises du territoire relatives à la rénovation de leur logement.

Le SPRH vise ainsi à informer, conseiller et accompagner les ménages dans tous les aspects de la rénovation de l'habitat privé, notamment la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, ainsi que le traitement des copropriétés, y compris celles en difficulté.

Communication :

- ☒ Les dates des permanences au public (Nyons, Buis-les-Baronnies) sont mises à jour sur le site internet de la CCBDP. Ces permanences sont gratuites et sur rendez-vous.
- ☒ En 2025, 12 actions de sensibilisation, animation et communication à destination des ménages et entreprises ont été initiés par l'équipe SPRH, en partenariat avec la CCBDP.

Perspectives 2026

En 2026, le SPRH poursuit son activité, dans un contexte de réforme des aides de l'Anah, en coordination avec l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) intercommunale Rénov + mise en place en juillet 2024 :

- Information de 1^{er} niveau : 435 contacts réalisés ;
- 478 conseils personnalisés aux ménages ;
- Accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux : 30 projets ;
- **Coût total du service en 2025 : 51 639,37€**

Commission B



10
fiches-
conseils
éditées

Architecte conseiller

La mission d'architecte conseil se poursuit en 2025 avec une activité équivalente à l'année précédente. Les permanences au public et auprès des entreprises pour l'établissement de certificat de conformité des projets de la Zone du Grand Tilleul sont organisées mensuellement ou par voie dématérialisée (rendez-vous téléphonique). Depuis 2022, cette mission d'architecte conseil permet également d'accompagner l'instruction de dossiers complexes du service ADS, en accord avec la mairie des communes concernées.

La mission architecte conseiller a été associée à la rédaction du cahier de prescription architecturale de l'opération façade mise en œuvre dans le cadre de l'OPAH Rénov+.

Cette mission est complémentaire au travail réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme pour l'accompagnement des projets communaux. Le CAUE est signataire d'une convention de partenariat 2025-2026 avec la CCBDP.



Bilan 2025

Les permanences : 4^{ème} vendredi du mois (matin) à Nyons :

10 fiches-conseils pour 10 rendez-vous (5 en 2023).

4 fiches-conseils dématérialisées (4 en 2024).

10 fiches concernent des habitations :

- 6 fiches concernent des constructions neuves ;
- 4 fiches concernent des réhabilitations.

La fréquentation est stable, en baisse depuis 2021.

CONSEIL ARCHITECTURAL

Une grande majorité des problèmes est de l'ordre d'unité architecturale par rapport à l'existant, à l'environnement bâti et au style de référence.

Les conseils donnés cette année concernent principalement :

- L'implantation : ancrage et intégration au site.
- Le traitement architectural : traditionnel ou contemporain (volumétrie, aménagements intérieurs et type matériaux).
- Les proportions et implantations des ouvertures.
- La nature et la couleur des enduits et la toiture (volumétrie et type de couverture).

Perspectives 2026

- Renouvellement de la mission (fin août 2026) en tenant compte du bilan depuis 5 ans ;
- Communication sur le dispositif auprès des mairies et des habitants avec des supports visuels ;
- Poursuite de l'opération façade sur 5 communes dans le cadre de l'OPAH.



62 dossiers

de ménages modestes
et très modestes ont
été déposés en 2025



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre de sa compétence en matière de "Politique du logement et cadre de vie" la CCBDP, aux côtés des communes de Nyons et Buis-les-Baronnies, a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en faveur de la rénovation du parc de logement privé. Ce programme Renov + est financé depuis le 1er juillet 2024 par la CCBDP, les communes et l'Agence Nationale de l'Habitat. Il est animé par une équipe dédiée de SOLIHA Drôme et s'adresse aux propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés en difficulté.

Dans les secteurs renouvellement urbain (centre ancien de Nyons et Buis-les-Baronnies) et les secteurs renforcés (9 communes : Rémuzat, Sahune, Les Pilles, Saint-Auban sur-l'Ouvèze, Séderon, Montbrun les Bains, Saint Maurice sur Eygues, Vinsobres et Venterol) des actions sont spécialement menées en faveur de la rénovation de biens vacants ou très dégradés.

Les enjeux autour de ce programme sont nombreux : lutte contre l'habitat indigne, adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie, rénovation énergétique du parc existant, réduction de la vacance...

À ce jour 62 dossiers de demande d'aide ont déjà été déposés dans le cadre du programme et près de 70 dossiers sont en cours de montage, concernant différents projets de rénovation de logement privé de propriétaires bailleurs ou occupants, des copropriétés...

Depuis le début de l'OPAH, plus de 200 visites de logement ont été réalisées sur tout le territoire des Baronnies.

COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET OPAH RÉNOV + 2024-2027

- **11 événements organisés (réunions publiques, rencontres, participation aux événements du territoire) ;**
- **6 sorties du truck** qui ont reçus **137 personnes** ;
- **42 permanences** qui ont accueillies et renseignées **109 personnes** ;
- **29 courriers de relance** auprès des propriétaires des immeubles prioritaires qui ont donné lieu à **18 réponses** ;
- Conception des outils prints façades : **plaquettes / affiches** ;
- **3 réunions publiques organisées** (Sahune/ Les Pilles / Vinsobres) réunissant **30 personnes** ;
- **97 courriers** auprès des propriétaires des immeubles prioritaires secteurs renforcés.

Commission B

Perspectives 2026

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

S'agissant plus particulièrement de la lutte contre l'habitat indigne, l'année 2026 sera marquée par le renforcement des actions menées dans les centres-bourgs de Nyons et de Buis-les-Baronnies, dans le cadre de la Cellule de lutte contre l'habitat indigne. Par ailleurs, le dispositif d'accompagnement du PIG départemental LHI se poursuit sur l'ensemble du territoire intercommunal (25 situations traitées en 2025 sur tout le territoire de la CCBDP)

Opérateur : SOLIHA Drôme

À compter de 2026, l'ensemble des signalements sera effectué via une plateforme unique mise en place par les services de l'État : **Signal Logement**.

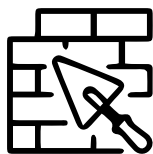


Crédits photos : SOLIHA Drôme

Stand CCBDP : fête du climat – février 2025

Légende photos : Réunion publique – Sahune mai 2025

Animation SOLIHA x Projet Clochette – automne 2025



23
visites

réalisées pour
accompagner des
projets de ravalement
de façade



45
dossiers

attendus dans le cadre
de l'opération façade



Lancement d'une Opération Façade intercommunale

La CCBDP, dans une démarche volontaire, en cohérence avec sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » et l'opération Rénov+ a lancé en 2025, une opération façade en partenariat avec 9 communes, signataires de l'OPAH : Saint Maurice sur Eygues, Vinsobres, Rémuzat, Les Pilles, Sahune, Séderon, Saint Auban sur Ouveze, Nyons et Buis-les Baronnies.

Le travail a consisté en la rédaction d'un cahier de recommandation architecturale au sein d'un groupe de travail constitué des communes, de l'architecte de l'équipe SOLIHA mandaté pour l'animation de l'opération, des techniciens du PNR*, de l'UDAP*, de l'architecte conseiller de la CCBDP, et du CAUE.

Un accompagnement sur mesure et une subvention de la commune :

La CCBDP met à disposition un architecte-conseiller gratuit pour guider les projets des particuliers. Il analyse l'environnement et le bâti et dispense des conseils sur le choix des couleurs et matériaux. Puis, sous réserve d'éligibilité du projet, la commune verse une subvention pour accompagner financièrement la réalisation des travaux.

Objectifs :

1- Valorisation du patrimoine immobilier

La réhabilitation des façades permet d'entretenir et de préserver les bâtiments, tout en augmentant leur valeur foncière. Une façade rénovée améliore également l'image du bien et peut constituer un atout en cas de mise en vente ou de location.

2- Amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire

Des façades entretenues participent à l'embellissement du village et renforcent son identité architecturale. Elles contribuent également à la cohérence esthétique du bâti et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de soutien aux initiatives privées visant à restaurer le patrimoine visible depuis l'espace public initié avec l'Opération Programmée de l'Habitat Rénov+.

*PNR : Parc Naturel Régional des Baronnies provençales

*UDAP : Unité départementale d'architecture et du patrimoine

Perspectives 2026

- Poursuite des objectifs inscrits à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Rénov+.
- Poursuite du dispositif d'accompagnement PIG départemental LHI qui perdure sur tout le territoire intercommunal.

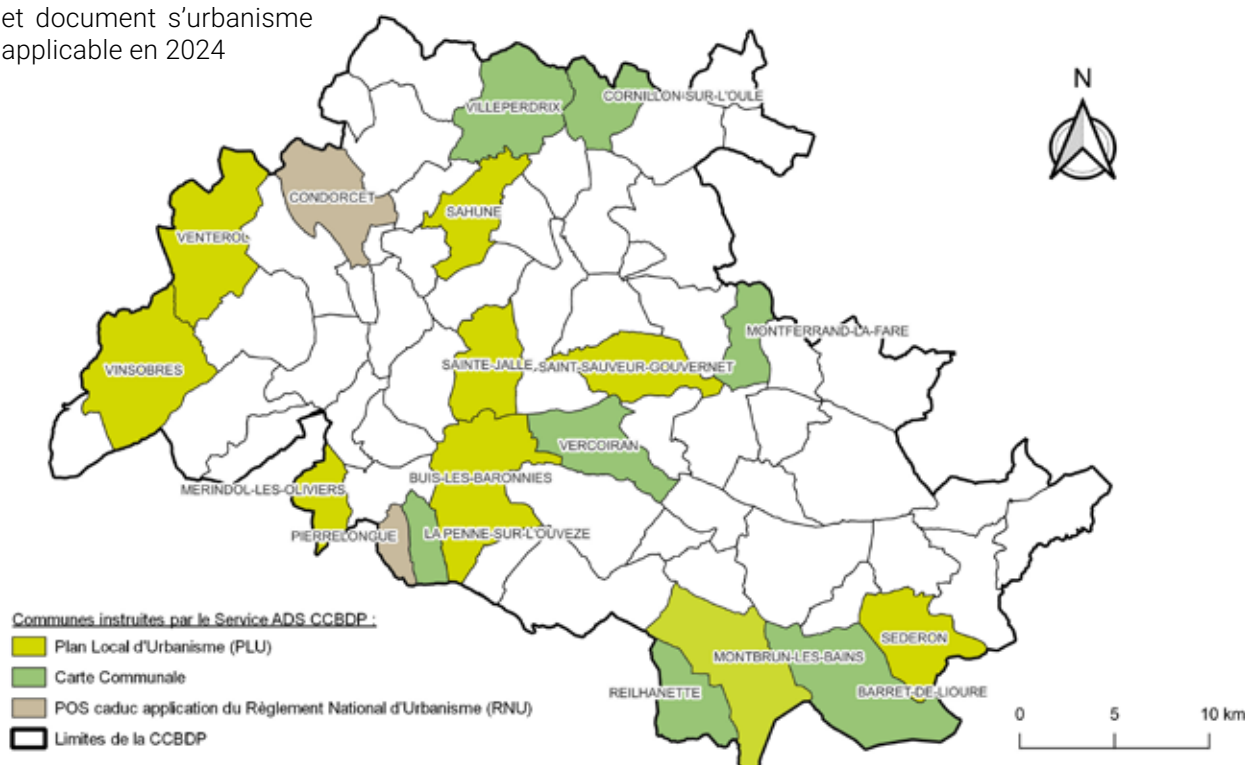
Commission B

**456****dossiers**transmis à la
CCBDP pour
instruction**18 communes
adhérentes**

Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent, la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'une Carte communale ou celles soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) suite à la caducité de leur Plan d'Occupation des Sols (POS). Le service ADS est constitué de 2 agents.

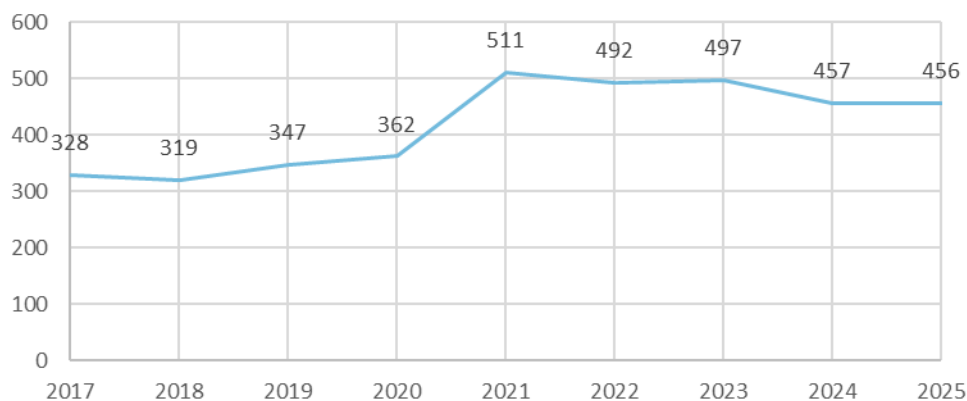
Communes instruites par
le service mutualisé ADS
et document s'urbanisme
applicable en 2024



Bilan 2025

Instruction des ADS pour 18 communes

▣ Évolution du nombre de dossiers traités par an :



Il est constaté une constante sur le nombre de dossier entre 2024 et 2025.

Mission de conseil aux communes

17 réunions ont été organisées avec les communes et des porteurs de projets ou pétitionnaires :

- 8 sur des avant-projets,
- 6 sur des dossiers en cours d'instruction,
- 1 pour expliquer des décisions de refus d'autorisation d'urbanisme,
- 2 d'assistance technique.

Le service mutualisé ADS a animé une réunion du réseau des pré-instructeurs des mairies adhérentes. Ces réunions ont pour objet de partager l'actualité juridique et d'échanger sur les sujets d'urbanisme.

Mission de suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme et de formulation d'avis PPA*

▣ Une réunion s'est tenue à REMUZAT pour le projet de carte communale le 21 mars 2025.

*PPA : Personnes Publiques Associées

Commission B



9

dossiers inscrits

Service mutualisé d'instruction des autorisations de publicité, d'enseigne et de préenseigne

Au service des communes qui le souhaitent, la CCBDP propose un service mutualisé gratuit d'instruction des autorisations de publicité, d'enseigne et de préenseigne pour les communes de moins de 3 500 habitants. Les 2 agents du service mutualisé ADS sont chargés du service publicité-enseigne.



10 communes
adhérentes

Un nouveau service

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a revu l'organisation de la compétence de la police de la publicité. Depuis le 1^{er} janvier 2024, elle a été transférée aux communes, pour les communes appartenant à un EPCI non compétent en matière de Plan local d'urbanisme (PLU) ou Règlement local de publicité (RLP). Les communes sont donc chargées d'exercer cette nouvelle compétence de « police de la publicité » en réalisant l'instruction des dossiers et le contrôle à posteriori de la publicité, des enseignes et des préenseignes.



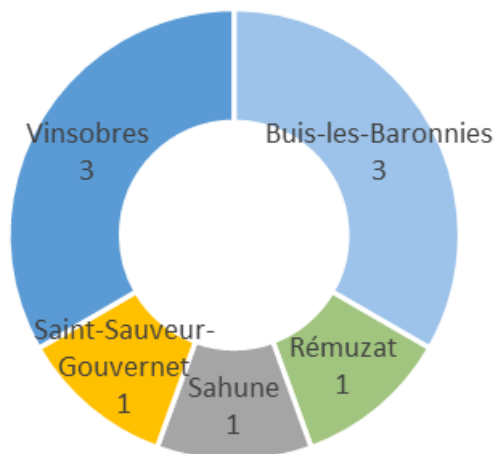
Dans ce cadre, la CCBDP a voulu apporter une solution technique pour épauler les petites communes qui n'ont pas toujours les moyens techniques et humains. C'est pourquoi elle propose, via le service commun, une prestation gratuite pour l'instruction des dossiers et le conseil aux communes adhérentes de moins de 3 500 habitants.

Le service « publicité-enseigne » a été créé suite au Conseil communautaire du 3 juin 2024.

Bilan 2025

Instruction des demandes de publicité, d'enseigne et de préenseigne

▣ Nombre de dossierstraités en 2025 :



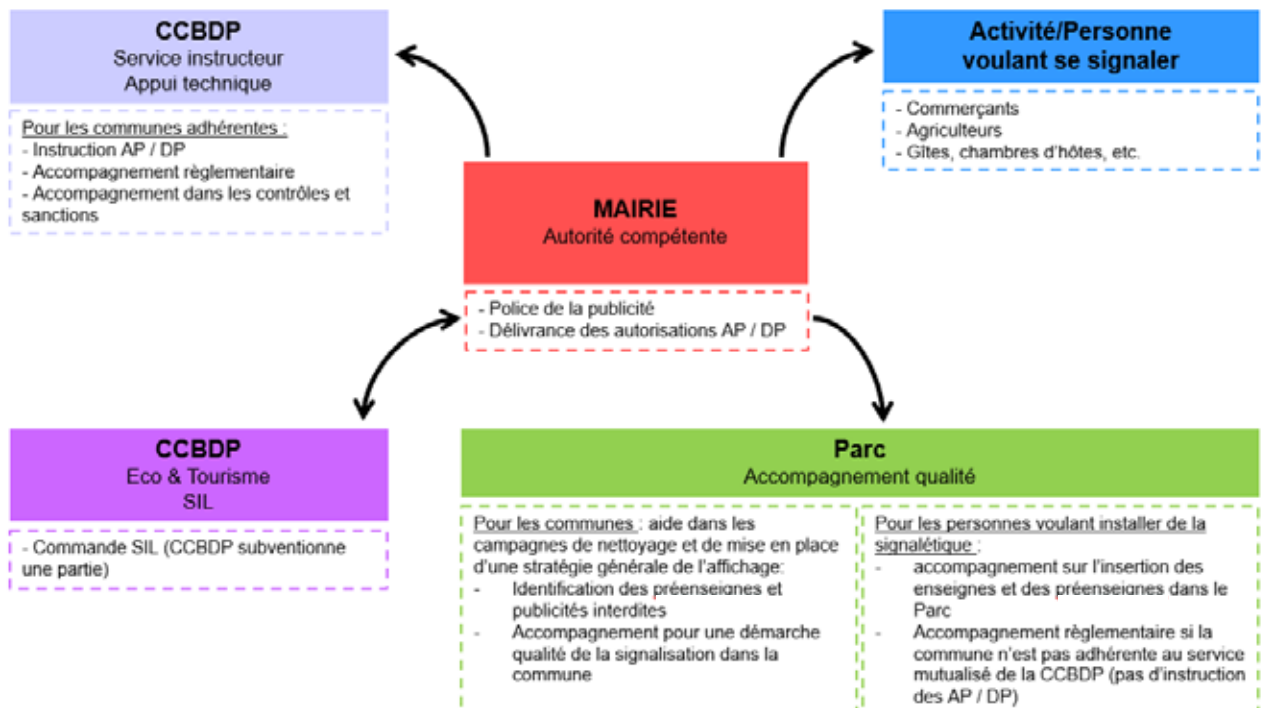
Le faible nombre de dossiers s'explique par :

- la réglementation sur les enseignes mal connue des commerçants et des élus,
- l'interdiction de poser de la publicité dans pratiquement tout le territoire de la CCBDP.

Et pourtant, sur notre territoire, l'appartenance de la majorité des communes au Parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales ou à un secteur protégé au titre des Monuments Historiques (secteur ABF) oblige d'obtenir une autorisation d'installation ou de modification d'enseigne ou de préenseigne.

Le service mutualisé ADS a animé une réunion d'information auprès des communes adhérentes le 18 avril 2025, auprès des secrétaires de mairies et des maires.

Les acteurs de l'affichage



Commission C



Activités de Pleine Nature - APN

Les sports de nature constituent un levier d'attractivité du territoire et de soutien à l'économie et à l'emploi local. La CCBDP œuvre à la structuration durable de cette offre pour en maîtriser le développement et les retombées, en conciliant les pratiques sportives, les autres activités du territoire et la préservation des milieux naturels

AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE APN

Structuration de l'Espace Trail

La CCBDP a obtenu le soutien financier du Conseil départemental de la Drôme (CD26) pour l'entretien du balisage de l'Espace Trail. L'association « Courir à Nyons » a participé à l'entretien du balisage.

Requalification d'itinéraires VTT sur le Pays de Buis

La CCBDP a initié en 2024, un travail de requalification des itinéraires VTT du Val d'Eygues pour s'adapter à la pratique dite « Enduro ». Cette démarche a été déployée en 2025 sur le Pays de Buis-les-Baronnies.

☑ Réalisation des travaux en fin d'année 2024 pour un montant de 3 700 € TTC avec un soutien du Conseil départemental de la Drôme (CD26) à hauteur de 60 %.

Objectifs de la CCBDP concernant son offre VTT d'ici 2026

- ☑ Promouvoir une offre numérique officielle de circuits VTT ;
- ☑ Créer une cotation VAE* et musculaire ;
- ☑ Identifier des circuits à retravailler afin de les adapter aux nouvelles attentes de la clientèle.

*VAE : Vélo à Assistance Électrique

Véloroutes Voies Vertes de l'Ouvèze

En 2025, la CCBDP a réaménagé une portion de la voie sur Pierrelongue afin de favoriser la sécurité des pratiquants. D'autre part, dans le cadre d'un partenariat, le Département de la Drôme a finalisé ses travaux d'aménagement de la véloroute entre Buis-les-Baronnies et Pierrelongue.

DE NOUVELLES DONNÉES DE FRÉQUENTATIONS EN 2025

Bilan des éco-compteurs installés à ce jour

ECO-COMPTEUR DE LA SAUVE DE NYONS

Pas de données fiables en 2024 et 2025 en raison de dysfonctionnements persistants et de la disparition des boucles souterraines qui détectent les passages à vélo.



ECO-COMPTEUR À AUBRES

25 087 passages, soit 69 passages par jour.

On note une baisse de la fréquentation de 9.6 % par rapport à l'année 2024.

ECO-COMPTEUR DU ROCHER DU CAIRE À REMUZAT

4 499 passages, soit 12 passages par jour.

L'éco-compteur est situé sur l'itinéraire pédestre du Rocher du Caire, accessible uniquement dans un sens par arrêté municipal.

Baisse de la fréquentation de 6.9 % par rapport à 2024.

ECO-COMPTEUR DE CURNIER

28 127 passages de janvier à septembre 2025 (travaux et absence de relevés ensuite).

Baisse de 8.4 % par rapport à 2024 à fortement relativiser ; la moyenne journalière étant en hausse de 30 % par rapport à 2024.

Répartition annuelle de la fréquentation :

- janvier/février/mars : 11 %
- avril/mai/juin : 39 %
- juillet/août : 24 %
- septembre/octobre : 20 %
- novembre/décembre : 6 %

ECO-COMPTEUR DU DEVES À NYONS

14 860 passages, soit 43 passages par jour.

L'éco-compteur n'est accessible que via un itinéraire pédestre.

Baisse de la fréquentation de 18% par rapport à 2024. Un dysfonctionnement de quelques jours en décembre ne suffit pas à expliquer cette baisse.

ECO-COMPTEUR DU GR®91 À SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE

1 278 passages, soit 4 passages par jour.

L'éco-compteur est situé sur les hauteurs du hameau du Pouzet.

Baisse de la fréquentation de 36.1 % par rapport à 2024.

Répartition annuelle de la fréquentation :

Répartition annuelle de la fréquentation :

- janvier/février/mars : 18 %
- avril/mai/juin : 30%
- juillet/août : 22 %
- septembre/octobre : 20 %
- novembre/décembre : 10 %

- janvier/février/mars : 8 %
- avril/mai/juin : 50 %
- juillet/août : 14%
- septembre/octobre : 24 %
- novembre/décembre : 4 %

Commission C

Gestion des Sites Naturels d'Escalade

Suite à la signature le 28 novembre 2024, des accords partenariaux de mise en œuvre de la compétence « Gestion des Sites Naturels d'Escalade », la CCBDP a travaillé en 2025 sur :

- ☒ Le conventionnement foncier avec les propriétaires des 17 sites naturels d'escalade ;
- ☒ La sollicitation d'une expertise juridique sur les responsabilités et les pouvoirs de police ;
- ☒ L'accompagnement du comité départemental de la Fédération française des clubs alpins de montagne dans la création d'un nouveau topo guide (subvention de 3 200 €) ;
- ☒ Le lancement d'une consultation pour un chantier de purge du site d'escalade du Saint Julien à Buis-les-Baronnies qui aura lieu en 2026.

La CCBDP remercie le Comité Drômois de la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne, le Département, les communes et les propriétaires ainsi que les clubs SILEC et CEBB pour leurs investissements. Par ailleurs, la CCBDP a lancé une réflexion sur la création de « Via corda », activité manquante, située entre la randonnée sportive et la Viaferrata, pour soutenir les professionnels locaux de l'escalade à l'année.

Point Trail

Accueil du **Team CIMALP** dans les Baronnies au printemps 2025 : week-end de cohésion et de découverte, avec des activités organisées par la CCBDP et une communication du Team CIMALP sur ses réseaux pour valoriser les Baronnies en Drôme Provençale.

La CCBDP a également soutenu les organisateurs du **"Trail Drôme"** sur Buis-les-Baronnies, du **"Trail Nyons & Baronnies"** sur Nyons, du trail **"Ultratour de La Motte Chalancon"** sur l'étape de Rémuzat.

Soutien au Bike Park Four Seasons

La CCBDP a accordé une subvention au Bike Park Four Seasons pour le développement de nouvelles pistes DH* et enduro et a apporté son soutien pour l'octroi d'aides départementales.

- ☒ Subvention totale : 8 000 € TTC sur 2024-2025.
- ☒ Versement 2025 : 4 850 € TTC.
- ☒ Montant total des travaux : 80 000 €.

Restructuration de l'itinéraire Au Fil de l'Eygues

L'objectif indiqué début 2025 était de finaliser la restauration de l'itinéraire Au Fil de l'Eygues, en acceptant éventuellement une évolution des pratiques vers un itinéraire VTT et pédestre, sur la portion Nyons - Saint-Maurice-sur-Eygues. 8 scénarii ont été étudiés ces dernières années.

Les difficultés documentées portent sur l'absence de maîtrise foncière, l'érosion et la dynamique de la rivière, ainsi que la fréquentation importante de la route départementale et les difficultés d'autorisation associées. Le dernier scénario travaillé et présenté au CD26* en 2025 propose le passage par la Route Départementale jusqu'aux Monges, le chemin de Vinsobres au nord, la traversée du gué sur le Coriançon, la liaison vers le Camping du Sagittaire, puis Vinsobres - Saint-Maurice-sur-Eygues par les coteaux. La suite du projet sera travaillée après le renouvellement des élus en avril 2026.

Préparation des projets 2026

Durant l'automne 2025, de nombreux projets ont été préparés afin d'optimiser les financements et leurs volets techniques et juridiques.

*DH (Downhill) : VVT Descente

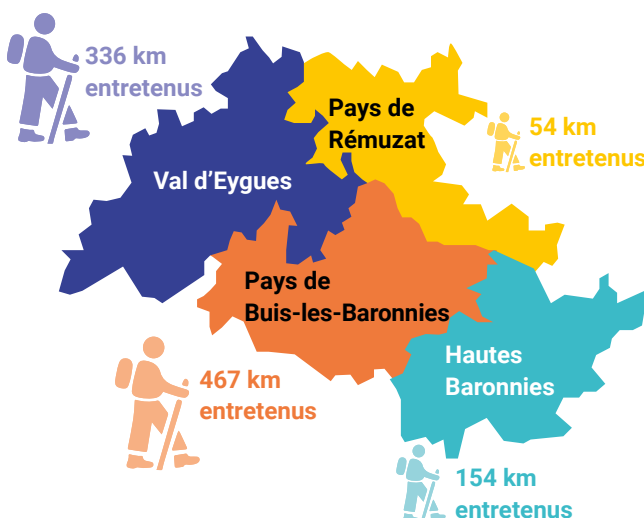
*CD 26 : Conseil départementale de la Drôme

AXE 2 : ENTRETIEN / ANIMATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF (1 900 KM D'ITINÉRAIRES)
Bilan de l'entretien et du balisage des itinéraires

En 2025, 1 021 km de chemins de randonnées ont été entretenus et balisés, soit 54 % du réseau total :

- ☐ 363 km de chemins pour le VTT sur 711 km ;
- ☐ 658 km de chemins pour la randonnée pédestre sur 1 149 km.

L'objectif fixé à 30 % de linéaire entretenu chaque année est atteint. 9 associations ont reçu une subvention de 8 954 € en 2025 avec le soutien du Département de la Drôme et de la CCBDP.


Formation balisage de la CCBDP

La formation prévue en avril 2025 a été annulée en raison de conditions météo difficiles. Aucune date de substitution n'a pu être arrêtée. Elle sera à nouveau proposée en 2026, avec la possibilité d'organiser une deuxième session si nécessaire.

Public visé : les adhérents des associations partenaires souhaitant se former au balisage avec la FFRandonnée.

Travaux et interventions :

- Pose de panneaux sur le gué de Curnier pour informer du risque de glissade et de submersion ;
- Pose de signalétiques complémentaires sur le partage de l'espace sur les Véloroutes voies vertes ;
- Relevés terrains des 6 éco-compteurs en cogestion avec le PNR ;
- Tronçonnage et nettoyage sur l'itinéraire Au Fil de l'Eygues.

Purge sécuritaire du Rocher du Caire

Des travaux de purge sécuritaire ont été réalisés en septembre 2025 sur l'itinéraire PR* du Rocher du Caire.

- Montant documenté : 2 800 € TTC.
- Soutien du CD26 : 60 %.
- Travaux sur corde visant à provoquer la chute d'éléments rocheux instables et à assurer une progression sécurisée. Vérification des équipements d'aide à la progression

Soutien financier du Département pour l'animation territoriale Sports de nature

La candidature de la CCBDP a un appel à projet proposé par le Département de la Drôme été retenue. Ce dispositif permet de bénéficier de 16 000 € en 2025 de soutien pour financer des missions spécifiques au développement des sports nature.

Le service sport nature est en recherche permanente d'optimisation des financements afin de pouvoir développer le plus de projet possible chaque année.

Commission C

Signalétique directionnelle sur le Pays de Buis

L'objectif est de compléter et remettre en état les poteaux directionnels de randonnée présents à chaque carrefour d'itinéraires.

- ☒ Les reconnaissances terrain ont été effectuées en 2024-2025 ;
- ☒ Les croquis d'implantation des poteaux ont été réalisés par le Conseil Départemental ;
- ☒ Un deuxième courrier aux propriétaires n'ayant pas répondu aux demandes de conventionnement doit être envoyé avant la validation du schéma par le Conseil Départemental ;
- ☒ La validation du schéma est indiquée comme devant intervenir après les prochaines élections municipales, puis une rencontre avec les mairies permettra de valider les lieux exacts d'implantation.

AXE 3 : PROMOTION / COMMUNICATION

Participation et soutien aux événementiels sportifs

La CCBDP a soutenu plusieurs événements sportifs du territoire en 2025, par un soutien technique, une présence APN ou l'achat de produits locaux..

Événement 2025	Modalités de soutien documentées
Trail : Sur les Traces du GR®9 2025	Co-organisation par Courir à Nyons et Le Buis J'aime, J'y Cours ; soutien par l'achat de produits locaux pour 500 €
Trail Drôme 2025	Soutien technique de la CCBDP pour la préparation des parcours ; achat de produits locaux pour 500 €
La Drômoise en Baronnie	Épreuve de cyclotourisme du 19 septembre 2025 : achat de produits locaux pour 500 € ; présence de la CCBDP avec un stand APN
Trail Nyons et Baronnie 2025	Organisation par Courir à Nyons ; remise de jus de fruits pour 500 €

Gestion des topoguides

La gestion des stocks et des rééditions a été déléguée à l'Office de Tourisme. La CCBDP reste en charge de la création ou de la modification des tracés. Les topoguides sont en vente dans les Offices de Tourisme et les bureaux d'information touristique du territoire.

L'orientation à terme est de mettre fin aux rééditions papier pour aller vers une dématérialisation.

Promotion numérique

La CCBDP a validé en décembre 2025, le projet de faire évoluer l'application smartphone « Trail » vers une application multi sports présentant toute l'offre d'activités avec une mise en œuvre envisagée courant 2026.

- ☒ Activités à valoriser : trail, randonnée, vélo de route, VTT, verticalité, parapente etc.
- ☒ Objectifs : promouvoir, offrir des outils numériques aux usagers, répondre aux responsabilités du gestionnaire, être réactif face aux obligations d'information et de maîtrise, prendre en compte le risque feu de forêt et les enjeux de biodiversité, gérer les conflits d'usage, valoriser les partenaires et améliorer la sécurité des pratiquants.



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Territoire Éducatif Rural (TER)
Projet de Territoire

Commission F :
Mutualisation

Commission K :
Conseillers Numériques



Commission F
Nadia MACIPE
Vice-Présidente déléguée
à Mutualisation
Conseillère Municipale de la
Mairie de Nyons



Commission K
Pascale ROCHAS
Vice-Présidente déléguée à
Pilotage et coordination
Maisons France Services –
Convention Territoriale Globale
– Contrat Local de Santé
Conseillère départementale
Conseillère municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Territoire Éducatif Rural (TER)

Convention Territoire Éducatif Rural des Baronnie en Drôme Provençale

Par cette convention, l'État, l'Éducation nationale et la CCBDP s'engagent à favoriser la démarche de coopération définie dans un plan d'actions à 3 ans et à s'assurer de la bonne articulation du projet avec les autres dispositifs et l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2025, sous le pilotage d'Eric RICHARD, les 3 partenaires ont travaillé sur la valorisation d'une enveloppe financière nouvelle de 30 000 € permettant de venir soutenir des actions à destination de la jeunesse à partir de 2026. Exemples : financement de transports scolaires pour permettre de désenclaver les élèves des Baronnie et leur offrir l'accès à un salon professionnel ou achat de nouveaux outils numériques mobiles à destination des écoles primaires.



Projet de Territoire

Cette démarche permet de bâtir un document cadre visant à définir l'avenir du territoire tout en répondant aux enjeux exprimés par l'État. Le pilotage est assuré par Michel GREGOIRE, 1^{er} Vice-Président en charge de la Conférence des Maires en lien avec le Président Thierry DAYRE.

En 2025 une conférence des Maires a permis aux élus du territoire d'exprimer une posture concertée de l'intercommunalité au sein du SCoT qui représente l'instance stratégique d'aménagement d'envergure départementale. (Conférence des Maires du 3 juin 2025 à Mérindol-les-Oliviers)

L'intercommunalité s'est faite l'écho de sujets fondamentaux ainsi détaillés :

- Sur le droit à construire, l'inquiétude concerne les conséquences de la planification locale sur l'application du ZAN* : le territoire des Baronnies ne devra pas représenter une réserve de compensation pour les territoires de la vallée du Rhône.
- Le SCoT actuellement construit autour d'un fil rouge santé doit également adopter une approche économique spécifique au développement rural sans quoi le territoire risque un déclin démographique.
- L'agriculture en Baronnies est reconnue pour son excellence. Les signes d'identification de l'origine et de la qualité des produits agricoles et alimentaires constituent un levier de développement pleinement inscrit dans la stratégie du territoire des Baronnies. **Il s'agit d'assurer la sauvegarde d'une approche économique de l'agriculture en tant que pilier fondamental du développement territorial.**
- Sur l'armature territoriale des Baronnies telle qu'elle est identifiée au sein du SCoT, l'identité des Baronnies est construite sur le principe de solidarité. La conférence des Maires a fait une proposition d'amendement afin d'assurer la reconnaissance de communes de tailles intermédiaires pourvoyeuses d'emplois et de services comme pôle de proximité reconnu dans les approches de développement.

*ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Définition du SCoT

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme stratégique d'échelle départementale (plusieurs intercommunalités), fixe les grandes orientations pour l'aménagement,

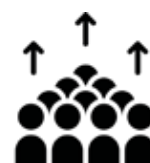
le logement, les transports et l'environnement afin d'assurer un développement cohérent et durable du territoire.

Commission F

Mutualisation

Le service Mutualisation travaille en dehors du champ de compétences de la CCBDP pour coordonner des actions pouvant être mutualisées à l'échelle des communes, sivos et communauté de communes.

La commission travaille sur 3 axes majeurs :



2 secrétaires mutualisées

72 agents formés dans des formations mutualisées.

AXE 1 : GESTION ET ANIMATION D'UN PÔLE SECRÉTARIAT MUTUALISÉ

► Secrétariat mutualisé

Le secrétariat mutualisé compte 2 secrétaires mises à disposition pour 6 communes à l'année. Cette solution permet de pallier les difficultés de certains maires de proposer une offre d'emploi attrayante en termes de volume horaire.

► Réseau des secrétaires de mairies

Le réseau vise à développer une démarche de cohésion, d'animation, de formation et de mise en dynamique d'un groupe d'agents administratifs autour de préoccupations professionnelles similaires.

2 sessions ont été organisées en partenariat avec les Conseillers Départementaux Locaux (CDL) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

AXE 2 : ACTIONS PONCTUELLES DE CO-PRODUCTION (ACHAT GROUPE)

► Achat groupé de sel de déneigement

La mutualisation permet aux communes de s'associer pour réduire leurs coûts d'achat de certains équipements. Les communes n'ont pas fait remonter de besoin en 2025 (sel de déneigement etc.).

AXE 3 : FORMATIONS RELOCALISEES AUX AGENTS ET AUX ÉLUS

► **Cibler les besoins** en formation pour **organiser des séances communes**, regroupées sur le territoire et ainsi en faciliter l'accès.

► **En 2025, la CCBDP a coordonné les besoins en formation, fait venir des formateurs afin d'optimiser huit formations organisées localement** en partenariat notamment avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou à travers le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE) :

☐ Formation des Maires sur la rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) – 27/03/2025 à Aubres. 12 élus participants ;

☐ Atelier d'accompagnement à l'élaboration et à la rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) 26 élus participants - 16/07/2025 ;

☐ Habilitation électrique BS / BE manœuvre – formation initiale, personnels non-électriciens - 11 agents inscrits 05/06/2025 et 06/06/2025 ;

☐ Habilitation électrique BS / BE manœuvre – recyclage (personnels non-électriciens) - 8 agents inscrits 08/07/2025 et 09/07/2025 ;

☐ Formation continue obligatoire d'assistant de prévention – FC AP - 9 agents inscrits - 30/06/2025 et 01/07/2025 ;

☐ Élaboration et exécution du budget d'une commune de moins de 3 500 habitants - 11 agents inscrits - 27, 28, 29/09/2025 ;

☐ Exercice d'une autorité bienveillante pour le personnel de la Petite Enfance - 20 agents inscrits - 05/11/2025 ; 19/11/2025 et 26/11/2025 ;

☐ La gestion et l'occupation du domaine public - 13 agents inscrits - 15/12/2025 et 16/12/2025.

► **72 agents ont bénéficié de l'ingénierie de la CCBDP**

Perspectives 2026

- **Recenser les attentes des nouveaux élus municipaux pour calibrer l'intervention de la CCBDP pour ce nouveau mandat**

- **Intervenir sur :**

Axe 1 : - l'animation du réseau des secrétaires de Mairie.

Axe 2 : - L'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Axe 3 : - L'organisation de formations administratives et techniques à destination des agents des collectivités.



Conseillers numériques

Animation inclusion numérique - Accès aux droits - CTG*

La CCBDP a recruté et mis à disposition des associations 3 conseillers numériques en 2022 et 2023, cofinancés par l'ANCT*. Toujours soutenus par l'ANCT en 2025, 2 postes de conseillers numériques sont à présent directement employés par les associations numériques du territoire : ASOFT et AVENTIC.

Le bilan reste positif quant aux **services numériques déployés sur le territoire en direction des personnes éloignées des pratiques numériques**. Ces conseillers ont assuré une permanence notamment sur les communes éloignées telles que Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Séderon.

Poursuite de **deux contrats de conseillers numériques sur le territoire**, soutien de la CCBDP aux 2 associations locales (ASOFT et Aventic).

La collectivité a également approuvé l'accompagnement de la mission d'**animation territoriale dédiée à l'inclusion numérique et l'accès aux droits** comme définie dans la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette mission confiée à l'**association ASOFT en lien avec tous les acteurs numériques du territoire** vise à répondre au mieux aux besoins et à mailler l'ensemble du territoire dans une démarche cohérente et concertée.

*CTG : Convention Territoriale Globale

*ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Perspectives à moyens termes

- Apporter une réponse aux communes du territoire qui souhaiteraient bénéficier d'une permanence d'un conseiller numérique.
- Actualiser la cartographie pour mieux repérer ces services et vérifier le maillage du territoire.
- Renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire : interconnaissance organisée dans le réseau territorial CTG « Accès aux droits – inclusion numérique ».
- Mobiliser du réseau territorial CTG « Accès aux droits - inclusion numérique », comme outil de réflexion locale concernant la feuille de route France numérique ensemble (FNE).
- Renforcer la mise en place de programmes d'ateliers et d'événements numériques pour en favoriser l'accès et l'orientation des publics.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :
Economie – ZAE – Agriculture

Commission E :
L'Office de Tourisme (OT) – Sorties thématiques et animations – Éditions – Fréquentation des bureaux d'information touristique – Campagne sur les réseaux sociaux – Qualification des hébergements – Labels – Promotion des Baronnie Collecte de la taxe de séjour – Adhésion au Gip Cafés cultures



Commission D
Jean-Jacques MONPEYSSEN
Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce – ZAE
– Contrats et programmes de
développement
Conseiller Municipal à Nyons



Commission E
Sébastien BERNARD
Vice-Président délégué à
Développement touristique
– Drôme Provençale
– Equipement touristique
et sportif d'intérêt
communautaire
Maire de Buis-les-Baronnies

Commission D



16
entreprises
soutenues
sur le territoire
des Baronnies

- 7 en création
- 8 en reprise
- 1 en croissance



23
emplois
créés ou maintenus



134 300 €
de prêt d'honneur
avec un prêt d'honneur
moyen de 7 900 €

1 € de prêt d'honneur
= 13,39 € de prêt bancaire



**Communes
concernées**

Buis-les-Baronnies,
Nyons, Montbrun-les-
Bains, St-Maurice-
sur- Eygues, Sahune,
Séderon, Rémuzat,
Vercoiran, Les Pilles,
Vinsobres



Economie

Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

L'association, à laquelle adhère la Communauté de Communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

L'association dispose d'une antenne sur Nyons mise à disposition par la Communauté de Commune. Elle assure également des permanences à l'antenne de la CCBDP à Buis-les-Baronnies.

L'aide à l'immobilier d'entreprises (AIE)

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise.

En 2025, la Communauté de Communes a attribué une aide à l'investissement des entreprises pour le bureau d'études en environnement Ecoter.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui réalisent un investissement immobilier d'au moins 50 000 € et qui créent des emplois dans les 3 ans (subvention de 6 000 € par emploi créé).

L'entreprise s'est engagée à créer 11 emplois supplémentaires et bénéficiera de 66 000 € de subvention apportée à 90 % par le Département de la Drôme et à 10 % par la CCBDP.

Commission D

Agir en faveur du commerce et de l'artisanat

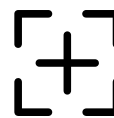
La collectivité a noué un partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme pour que les entreprises des Baronnies puissent bénéficier de conseils pour le développement de leurs structures.

Les conseillers techniques de ces deux compagnies consulaires peuvent ainsi apporter une expertise dans des domaines très divers tels que :

- ▶ adapter sa stratégie au contexte actuel ;
- ▶ réaliser un diagnostic de son entreprise pour identifier ses points de fragilité ;
- ▶ améliorer sa présence en ligne ;
- ▶ rendre l'aménagement de son espace de vente plus efficace ;
- ▶ optimiser ses marges en restauration, calculer ses prix au plus juste et construire une carte attractive.

Le service économique a également organisé deux réunions d'informations collectives à destination des entreprises locales :

- le 27 octobre 2025 : présentations des aides financières et des dispositifs techniques d'accompagnement
- le 3 novembre : améliorer sa visibilité avec Google



5 entreprises
accompagnées par la
CMA

Accompagnement
numérique, diagnostic
transmission
d'entreprise, diagnostic
d'approche globale,
conseil en ressources
humaines diagnostic
photovoltaïque

10 entreprises
accompagnées par la
CCI

Analyse stratégique,
conseil pour
l'aménagement,
gestion, coaching
numérique des outils
numériques, audit et
coaching pour des
restaurateurs

1/AIDES AUX CONSEILS AUPRÈS DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Ces aides sont co-financées par la Communauté de Communes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « **Financer mon investissement commerce et artisanat** ». Elles sont appliquées directement à l'investissement des entreprises pour des travaux d'aménagement, de rénovation, d'accessibilité ou l'acquisition d'équipements.

Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 50 000 € HT avec un seuil minimum d'investissement de 10 000 € HT par entreprise.

Le taux de subvention est de 30 % dont 10 % de la CCBDP et 20 % de la Région. En 2025, la CCBDP a accompagné les entreprises suivantes :

- ▶ le café du Pontias pour l'installation d'une pergola à Nyons,
- ▶ La boucherie Patrick à Nyons pour l'amélioration du local et sa climatisation

2/EXONÉRATION DE LA CFE* AU BÉNÉFICIE DES LIBRAIRIES LABELLISÉES

La CCBDP a voté l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises pour la Librairie des Oliviers qui bénéficie du label de **Librairie indépendante de Référence (LiR)**. Il s'agit d'un dispositif mis en place à l'initiative du Ministère de la culture et destiné à soutenir et valoriser le travail de sélection, de conseil et d'animation réalisé par des librairies de qualité qui participent, par leur engagement en faveur de la diffusion du livre, à l'aménagement et à l'animation culturelle des territoires. Cette mesure vise en particulier à maintenir un réseau de librairies de qualité dense et diversifié dans le centre des grandes villes comme dans les zones rurales, ou encore dans les petites et moyennes communes.

*CFE : Contribution Foncière des Entreprises

Commission D

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE*

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de Communes a en charge la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Economiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons.

POINT SUR LA COMMERCIALISATION À FIN 2025



Zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon

- **Surface** : 2.4 hectares
- **Nombre de lots** : 7 lots pour une surface commercialisable de 1.75 hectares. Les lots ont une taille variant de 1 500 m² à 4 000 m².
- **À fin 2025** : 11 640 m² ont été vendus
5 860 m² restent à commercialiser

Le lot n°6 accueillera dans les années prochaines la nouvelle déchèterie pour le territoire des Hautes Baronnies. En 2024, la station d'épuration spécifique à la zone d'activités a été réhabilitée.

Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

- **Surface** : 8.4 hectares
- **Nombre de lots** : 35 lots pour une surface commercialisable de 5.6 hectares. Les lots ont une taille variant de 800 m² à 3 100 m².
- **A fin 2025** :
 - 43 149 m² ont été vendus ;
 - 3 692 m² sont sous compromis de vente (acte notarié) ;
 - 3 143 m² font l'objet d'une option avec des entreprises (accord de principe devant être confirmé par la fourniture d'un projet et d'un pré accord bancaire) ;
 - 6 327 m² sont à commercialiser (4 lots).



Pour mémoire le département de la Drôme qui avait réservé 3 lots pour installer son nouveau Centre Technique Départemental a décidé de décaler son projet à 2028 et a donc levé l'option sur les lots 22, 23 et 24.

LANCEMENT D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES ZONE D'ACTIVITÉS

Pour anticiper la fin de la commercialisation des deux ZAE, la CCBDP, en partenariat avec les communes concernées a lancé des études préliminaires pour l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités économiques :

- Une ZAE de 2.7 hectares sur la commune de Buis-les-Baronnies ;
- Une ZAE de 6.5 hectares sur la commune de Nyons (extension de la ZA du Grand Tilleul).

En 2025, la CCBDP a finalisé l'ensemble des études opérationnelles pour l'extension de la ZA du Grand Tilleul à Nyons :

- Étude hydraulique pour évaluer le risque d'inondation des terrains et pour étudier le franchissement du ravin du Ruinas ;
- Étude environnementale dite étude 4 saisons ;
- Rédaction du dossier de modification du PLU de Nyons et demande d'ouverture à l'urbanisation ;
- Élaboration de l'avant-projet d'aménagement.

En complément, l'Etablissement Public de Rhône-Alpes a signé les promesses d'achat de 90 % des terrains nécessaires à cette extension.

*ZAE : Zone d'Activité Économique

Commission D

PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE RHÔNE-ALPES (EPORA) POUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PALUN.

Pour faire face au manque de foncier sur l'intercommunalité où les ZAE sont en quasi-totalité occupées, la ZAE la Palun à Buis-les-Baronnies représente une opportunité importante.

Pour envisager une recomposition de la ZAE, la Communauté de Communes a mobilisé l'EPORA pour étudier la pertinence de réaliser des acquisitions foncières. Cette démarche doit permettre une maîtrise progressive des terrains afin de développer un projet adapté aux demandes d'implantation de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui, sur les 4 hectares disponibles, seulement 23 % de la surface a une emprise au sol. Le site est composé de 36 unités foncières et 97 parcelles. Ces parcelles sont souvent très étriquées.

L'objectif de ce travail est de requestionner la configuration foncière et urbaine de la zone d'activités ; d'étudier différents scénarii de démolition / construction dans un souci d'optimisation du site.

Les conclusions de cette étude mettent en avant le réel potentiel de requalification du foncier de cette zone d'activités avec la possibilité de faire l'acquisition de plusieurs biens.



RALLYE DES ENTREPRISES

La Communauté de Communes, en partenariat le Département de la Drôme, la Mission locale Drôme Provençale, Cap Emploi et France Travail ont organisé deux journées de découverte des entreprises du nyonsais à destination des personnes en recherche d'emploi, de reconversion, d'orientation.

Les demandeurs d'emplois ont ainsi pu rencontrer les dirigeants de Weldom, La poste, l'agence immobilière Boschi, l'Office de tourisme, Vignolis et l'hôtel restaurant Le Colombet.

L'objectif était de leur faire découvrir les activités, les métiers et les perspectives de recrutement proposés par les entreprises participant à ces journées.



PREMIERE EDITION DU SALON VIVRE ICI

La 1^{ère} édition du salon vivre ici, « étudier, travailler et vivre en Baronnies, Drôme Provençale et Enclave des Papes » s'est déroulé le 19 novembre 2025 à Nyons.

L'objectif de ce salon était de :

- Valoriser les opportunités concrètes offertes par nos territoires aux jeunes, aux familles, aux actifs et aux porteurs de projets ;
- Mettre en relation les structures de formation, les employeurs locaux, les entrepreneurs et les collectivités ;
- Renforcer l'image d'un territoire rural dynamique, accueillant et porteur de solutions d'avenir, notamment dans les domaines de l'économie de proximité, de l'artisanat, de la transition écologique et du numérique.

Ce salon a été organisé par un collectif composé d'Asoft, du Carrefour des habitants, de Prima Terra, du Moulin digital, de France Travail, de la Mission Locale, de la MFR de Buis-les-Baronnies, de la Commune de Nyons et de la CCBDP.

Une quarantaine d'exposants a participé à cet évènement.

Commission D

Agriculture

ACCOMPAGNEMENT DE LA SAFER DANS LES DIAGNOSTICS FONCIERS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique foncière, la CCBDP a missionné, en 2022, la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'un diagnostic agricole et foncier sur les communes de Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule et Rémuzat qui a notamment permis de mettre en évidence la présence de biens présumés vacants et sans maître. En collaboration avec la Communauté de Communes, Cornillon-sur-l'Oule a ensuite poursuivi la démarche en engageant une enquête foncière supplémentaire lui permettant de révéler 47 hectares mobilisables, sur 61 parcelles et concernant 9 comptes de propriété ;

En 2025, les communes de Beauvoisin, de Bénivay-Ollon, de Plaisians, de Propiac, Eygaliers et Venterol ont souhaité entrer dans cette démarche dans le but de mieux connaître le foncier agricole, la nature des terrains propices à la reconquête agricole et d'incorporer dans le patrimoine foncier des communes les biens identifiés comme vacants pour faciliter des projets municipaux ou engager leur mise en valeur par des agriculteurs. Ces travaux seront engagés en 2026.



AGIR SUR LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La transmission des exploitations agricoles est un enjeu fort pour les Baronnies.

En 2025, la CCBDP a participé à une action de sensibilisation en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Drôme : les rendez-vous de la transmission agricole qui se sont tenus le 3 décembre 2025 à Buis-les-Baronnies.

5 Agriculteurs des Baronnies ont pu bénéficier de conseils personnalisés sur les démarches à entreprendre pour organiser la transmission de leur exploitation, connaître les interlocuteurs ressources et les dispositifs d'aides et d'accompagnement disponibles.

AGRICULTURE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ PAYSAN

L'association « Solidarité paysans » accompagne depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté, dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales).

La CCBDP verse une subvention à l'association à la vue des accompagnements réalisés l'année précédente.

En 2024, l'association a accompagné 18 exploitations en difficulté sur le territoire de la CCBDP (dont 3 nouvelles situations) et plus précisément sur les communes de Condorcet, Mirabel-aux-Baronnies, Vers-sur-Méouge, Nyons (3 situations), Buis-les-Baronnies, La-Roche-sur-le-Buis (2 situations), Le-Poët-Sigillat, Mérindol-les-Oliviers, Eygaliers, Eygalayes, Vinsobres, Plaisians, Sainte-Jalle, Montauban-sur-l'Ouvèze et Venterol.

Les fermes accompagnées étaient majoritairement des fermes de production végétale (12) et l'élevage (4). Les secteurs les plus touchés sont la viticulture, l'élevage caprins-ovins et l'arboriculture. Elles représentent 25,5 ETP au total.



Crédit photo : Joel Damase pour Auvergne Rhône Alpes Tourisme



631
adhérents



122 242
visiteurs
dans les 5 bureaux
d'accueils



823 000 €
Budget annuel



650 000 €
Subvention
de la CCBDP

L'Office de Tourisme (OT) des Baronnies en Drôme Provençale

L'ORGANISATION DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme sous forme associative est administré par un conseil d'administration de 35 membres : 15 élus, 15 socioprofessionnels, 5 personnalités qualifiées.

L'effectif de l'Office de Tourisme est stabilisé à 14 salariés permanents, et 4 à 5 saisonniers.

L'Office de Tourisme est lié à la Communauté de Communes par une convention triennale 2025-2027, qui fixe les priorités et les missions déléguées. L'Office de Tourisme mutualise ses actions de promotion au sein de la Drôme Provençale, regroupant les 5 Offices de Tourisme du Sud de la Drôme.

Bilan de la saison 2025

En 2025, les Baronnies ont totalisé 1 620 000 nuitées touristiques (secteurs marchands et non marchands confondus) dont 543 700 nuitées de la clientèle étrangère soit une baisse de fréquentation de 7 % par rapport à l'année 2024 qui était une année exceptionnelle (Source : Agence d'attractivité de la Drôme).

Les impacts négatifs de la conjoncture sont plus forts en 2025. Globalement le niveau des réservations des hébergements se maintient mais la consommation des touristes baisse.

L'été a été assez moyen, le mois de juillet a été assez creux, les touristes sont arrivés en volume à partir du 3^{ème} weekend du mois de juillet. Le mois d'août a été beaucoup plus dynamique.

L'arrière-saison a bénéficié d'un report des séjours d'une partie de nos clientèles étrangères. La météo très douce a favorisé les excursions à la journée ou les courts séjours pour profiter de l'été indien.

Commission E

► Des demandes d'information de plus en plus tournées vers le numérique

L'Office du Tourisme poursuit sa transition vers une promotion et une diffusion de l'information 4 saisons. La fréquentation des bureaux est en augmentation par rapport à 2024. Par contre le parcours client des visiteurs qui rentrent dans les bureaux a évolué et **se reporte vers** le début de la matinée et de l'après-midi malgré les fortes chaleurs en été.

L'Office du Tourisme poursuit sa transition vers une promotion plus durable :

- moins de papier au profit de la digitalisation de l'offre touristique du territoire ;
- réduction du volume d'impressions de ses éditions ;
- actions de sensibilisation des visiteurs et des socio professionnels aux impacts des changements climatiques.



1	Bureau d'Information Touristique place de la libération NYONS	4	Bureau d'Information Touristique bd Georges Clemenceau BUIS-LES-BARONNIES
2	Point d'information épicerie de Vinsobres 3 rue du Mont Angèle VINSOBRES	5	Bureau d'Information Touristique l'Auzon MONTERUN-LES-BAINS
3	Bureau d'Information Touristique maison des vauvours REMUZAT	6	Bureau d'Information Touristique saisonnier Maison des Vins et du Tourisme MERABEL-AUX-BARONNIES



Zoom sur les sorties thématiques et les animations

Les "Baladez et bougez curieux" totalisent 3 624 participants en 2025 contre 4 739 en 2024 (baisse de 24 % du nombre de participants).

Top 3 des activités les plus demandées (hors visites de villages) :

1. Les sorties Canyoning : 961 participants ;
2. Les sorties Vautours : 652 participants ;
3. Les sorties Lavande dans la peau d'un lavandier : 290 participants.

L'Office de Tourisme propose également, depuis de nombreuses années, des visites guidées des villages de Montbrun-les-Bains, Buis-les-Baronnies, Nyons, Vinsobres et Sahune.

Les éditions

L'Office de Tourisme propose de nombreuses éditions dont :

- ☒ le Carnet de séjour - 10 000 exemplaires ;
- ☒ le Guide des hébergements - version numérique ;
- ☒ le Guide des restaurants - version numérique ;
- ☒ les Plans touristiques (Nyons, Montbrun-les-Bains et Buis-les-Baronnies) ;
- ☒ le Guide thermal de Montbrun-les-Bains ;
- ☒ le Baladez Bougez Curieux ;
- ☒ l'Agenda des festivités estivales ;
- ☒ la brochure idées séjours ;
- ☒ la brochure groupes.



Fréquentation des bureaux d'information touristique

En 2025, l'Office de Tourisme a accueilli 122 242 visiteurs (+ 6.32 % par rapport à 2024) dans ces différents Bureaux d'Information Touristique (BIT) :

- BIT de Nyons : 80 080 visiteurs (-1.03 %)
- BIT de Buis-les-Baronnies : 16 319 visiteurs (-7.5 %)
- BIT de Montbrun-Les-Bains : 9 500 visiteurs (-10.6 %)
- Point Information Rémuzat (Maison des Vautours) : 12 994 visiteurs (+ 250 %)
- Point Information Mirabel-aux-Baronnies : 1 011 visiteurs
- Point Information épicerie de Vinsobres : 2 333 visiteurs.

A noter la très forte augmentation de la fréquentation de la Maison des vautours à Rémuzat (+ 250 %) suite à sa réhabilitation.



Campagne sur les réseaux sociaux

5 097 000 personnes touchées au travers des réseaux sociaux (+ 88.7 % par rapport à 2024)

- Instagram : 424 000 personnes touchées
- Facebook : 3 288 000 personnes touchées
- TikTok : 385 000 personnes touchées
- Campagnes sponsorisées « commercialisation » : 1 000 000 personnes.

Qualification des hébergements

L'Office du Tourisme poursuit son travail de qualification des hébergements sur le territoire. Les différents ajustements de la loi de finances 2024 concernant les « meublés de tourisme » incitent les propriétaires hébergeurs à se faire classer.

- 87 classements de meublés de tourisme ;
- 6 classements de chambre d'hôte référente ;
- 0 classement « Accueil Vélo ».

Le durcissement des critères de classement pour « Accueil Vélo » cumulé au coût d'adhésion à « France Vélo Tourisme » ont totalement stoppé les demandes de labellisation.

Les labels

L'Office de Tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale travaille sur la valorisation des labels qui lui sont propres ou propres à certaines villes ou à la destination :

- Tourisme et Handicap ;
- Accueil Vélo ;
- Site Remarquable du Goût ;
- Plus Beaux Villages de France et Station Verte obtenus par le village de Montbrun-les-Bains ;
- Plus Beaux Détours de France : bilan des actions ;
- La marque Vallée de la Gastronomie ;
- Famille Plus : le territoire a obtenu en 2025 le renouvellement du label Famille plus pour trois ans.

Commission E

Promotion des Baronnie

Participation à différentes actions de promotion grand public et professionnel :

- Salon du randonneur à Lyon ;
- Salon du CSE (Comités Sociaux et Economiques) à Lyon ;
- Salon du tourisme à Nice ;
- 1 journée de démarchage à Lyon.

Autres actions de promotion

- 200 envois postaux aux agences de voyage spécialisées ;
- Campagne de promotion en partenariat avec Auvergne Rhône Alpes Tourisme pour valoriser nos offres à l'automne ;
- Campagne de promotion sur le réseau d'écrans publicitaires dans les réseaux des magasins U Vaison-la Romaine, Valréas et Nyons.

Actions mutualisées avec Destination Drôme Provençale

« Destination Drôme Provençale » met en œuvre les fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le département de la Drôme, avec les orientations de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2025 a marqué une nouvelle étape dans la démarche de mutualisation avec la création d'un site Internet unique à l'échelle de la destination et la nouvelle politique de partenariat avec l'ensemble des socio professionnels

Participation à des salons mutualisés avec les autres Offices de tourisme

3 février 2025 : workshop presse à Londres
 12 et 13 avril 2025 : salon du tourisme et des loisirs à Valence
 26 et 27 juin 2025 : Lyon Street Food Festival
 12 au 14 septembre 2025 : Valence en gastronomie

Les campagnes numériques

- Achat d'espace publidactionnel dans le magazine « Découverte en France » ;
- Campagne sponsorisée auprès Auvergne Rhône Alpes Tourisme ;
- Intégration des offres DDP dans 1 newsletter de l'agence d'attractivité
- Achats de bannières web Petit Futé pour booster le Traffic du nouveau site internet

Contractualisation avec une agence de communication pour gérer les relations presse

- Rédaction d'un dossier de presse Destination Drôme Provençale
- Rédaction de 9 communiqués de presse

Lancement du site Internet mutualisé entre les 4 Offices de tourisme de la Drôme Provençale (Baronnies, Enclave des Papes Pays de Grignan, Drôme Sud Provence, Montélimar agglomération).

Ce nouveau site est né du travail en commun des quatre Offices de tourisme du territoire, soucieux de faire jouer les synergies pour rendre plus visible la destination sur le marché français mais aussi international.

Il intègre de nouvelles fonctionnalités permettant d'améliorer l'attractivité de la destination :

- Amélioration du « story telling » et du référencement ;
- Amélioration de l'esthétique et des visuels ;
- Intégration de la remontée des disponibilités des hébergeurs disposant d'un outil de réservation en ligne ;
- Remontée de toutes les offres réservables en ligne ;
- Chatbot intelligent.

Sur les 8 derniers mois de 2025, le site Internet a totalisé 1 097 000 visiteurs (soit le double de visiteurs que les anciens sites Internet des Office de tourisme et de Destination Drôme Provençale).





**Plus de 1 000
hébergements
sont concernés
par la collecte de
la taxe de séjour**

**= 12 859 lits
touristiques**



586 301 €
collectés au titre de
la taxe de séjour

Zoom sur la collecte de la taxe de séjour

UNE COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR EN PROGRESSION

Pour rappel, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe.

La collecte et le reversement de la taxe de séjour par les opérateurs numériques (Airbnb, Abritel, Booking) ont continué à fortement progresser (de 100 000 € en 2019 à 298 909 € en 2025), ce qui témoigne de l'importance du numérique dans la commercialisation des hébergements touristiques.

En 2025, les tarifs de la taxe de séjour ont augmenté pour être harmonisés à l'échelle de la Drôme Provençale. La collecte 2025 s'élève à 586 301 €.

Pour rappel, la Communauté de Communes reverse 1/11^{ème} de la taxe de séjour collectée au Conseil départemental de la Drôme qui a instauré la taxe additionnelle départementale en 2018.

La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs :
<https://baronnies.taxesejour.fr>

Commission E

Adhésion au Gip Cafés cultures

La CCBDP a adhéré au GIP Cafés Cultures en 2025.

Le GIP Cafés Cultures est un Groupement d'Intérêt Public qui assure la gestion de deux fonds d'aides destinés à soutenir l'emploi artistique du spectacle vivant toutes disciplines confondues (musique, danse, théâtre).



Le premier fonds est dédié aux cafés, hôtels et restaurants. Le second fonds est destiné aux employeurs occasionnels tels que les comités des fêtes, les petites communes (- de 3 500 habitants), les fermes, etc.

L'aide dispensée par le **GIP Cafés Cultures** correspond à la prise en charge d'une part de la masse salariale calculée en fonction du nombre de salariés.

Ce fonds, financé par le ministère de la Culture et la CCBDP permet d'apporter un soutien à l'emploi d'artistes et de techniciens du spectacle dans les lieux de proximité comme les cafés, restaurants, dans les cœurs de villages par les comités des fêtes, les associations ou les fermes, etc...

Cette adhésion permet aux employeurs du territoire des Baronnies de pouvoir bénéficier de l'aides et ainsi de développer les pratiques culturelles sur le territoire des Baronnies.

En 2025, 3 employeurs ont bénéficié d'une aide de ce fonds pour un montant de 1 382 €.



Visite du gîte et résidence d'artiste "Le Vélo Rouge" à Vercoiran le 1^{er} juillet 2025



TECHNIQUE

Commission H :

Déploiement de la fibre optique – Voirie

Commission I :

GEMAPI

Commission J :

Zone de Revitalisation Rurale



Commission H

Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie -ADN - FIBRE**

Maire de Montaulieu



Commission I

Olivier SALIN

**Vice-Président délégué à
Coordination et gestion GEMAPI
– Irrigation**

Maire de Rémuzat



Commission J

Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement –
Pluvial – Eau – Contrat ZRR –
Agence de l'Eau**

Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

Commission H

**2025 :**

11 232 lignes
sur le territoire du
Val d'Eygues

1 593 lignes
sur le territoire du
Pays de Rémuzat

1 795 lignes
sur le territoire des
Hautes Baronnies

4 666 lignes
sur le territoire du
Pays de Buis

Soit **19 286**
lignes sur
l'ensemble de
la **CCBDP**



5 226 000 €

montant de la
participation de la
CCBDP



Déploiement de la fibre optique

Sous le pilotage de Stéphane DECONINCK, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale assure le financement et le suivi du déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN).

► **PR* 2-1 / 2-2 - Aubres, une partie de Mirabel-aux-Baronnies et une partie de Nyons (Vieille-ville + sud de l'Eygues) :** Travaux terminés et commercialisés à partir du mois de juillet 2023.

► **PR* 2-12 - Le-Poët-en-Percip, La-Roche-sur-le-Buis, Buis-les-Baronnies, Plaisians, Eygaliers, Propiac, Beauvoisin et Bénivay-Ollon :** Travaux terminés et commercialisés à partir du mois de décembre 2023.

► **PR* 2-19 - Séderon, Villefranche-le-Château, Mévouillon. Vers-sur-Méouge, Eygalayes, Izon-la-Bruisse et Ballons :** Travaux terminés et commercialisés à partir du 1^{er} trimestre 2024.

► **PR* 2-20 - Arpavon, Châteauneuf-de-Bordette, Condorcet, Curnier, Les Pilles, Montaulieu, Montréal-les-Sources et Sahune :** Travaux programmés au 2^{ème} semestre 2024. Commercialisation au 2^{ème} semestre 2025.

► **PR* 2-21 - Rémuzat, Pelonne, Saint-May, Cornillac, Pommerol, La Charce et Cornillon-sur-l'Oule :** Réunions de lancement prévisionnelles des travaux deuxième semestre 2024. Commercialisation envisagée pour la fin d'année 2025.

► **PR* 2-26 et 2-27 - Nyons et une partie de Venterol :** Travaux terminés et commercialisés courant 2^{ème} semestre 2023.

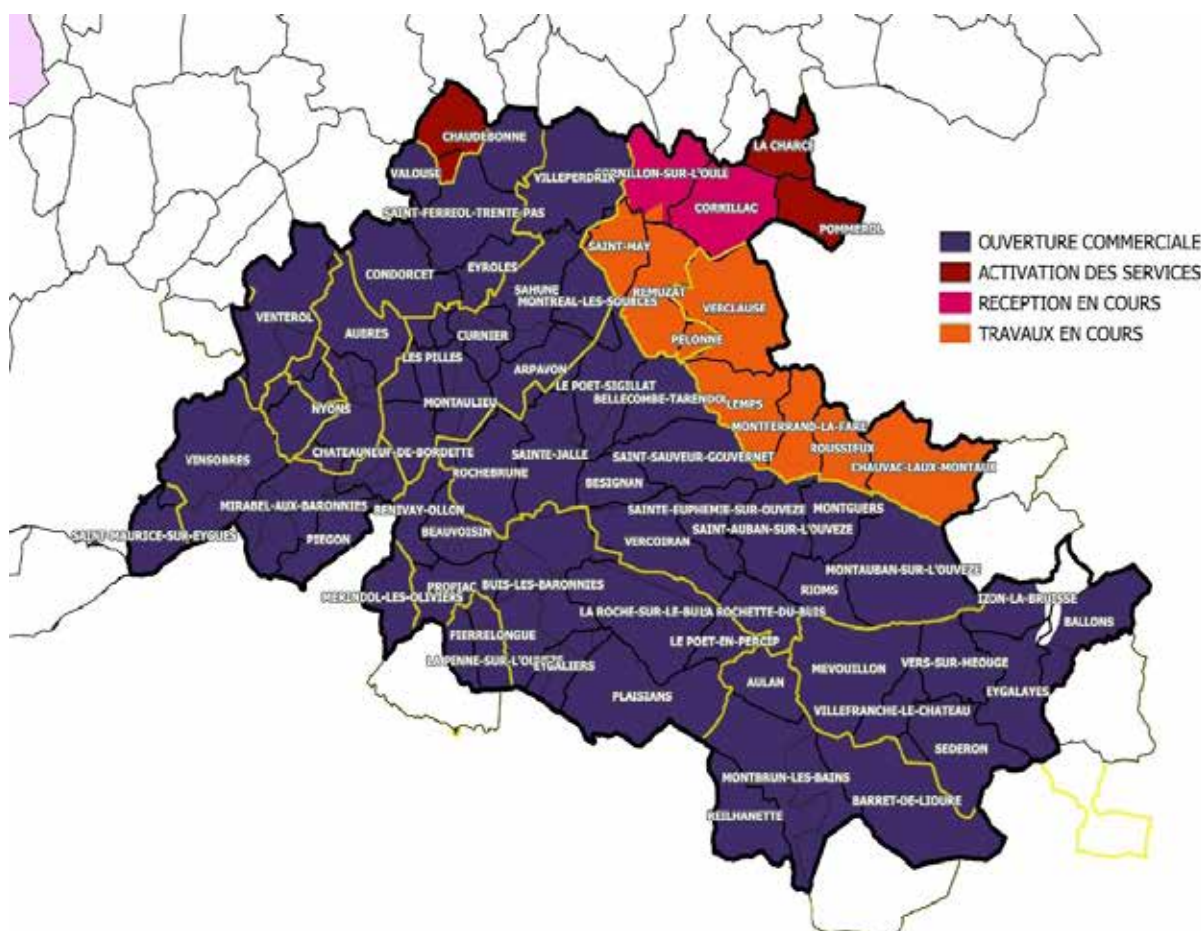
► **PR* 2-32 - Pierrelongue, Mérindol-les-Oliviers et La-Penne-sur-l'Ouvèze :** Les travaux sont programmés au 2^{ème} semestre 2024. Commercialisation au 2^{ème} semestre 2025.

► **PR* 2-33 - Montbrun-les-Bains, Reilhanette et Barret-de-Lioure :** Travaux programmés au 2^{ème} semestre 2024. Commercialisation au 2^{ème} semestre 2025.

► **PR* 2-35 - Montauban-sur-l'Ouvèze, Rioms, La-Rochette-du-Buis, Montguers, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran, Bésignan, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Jalle, Rochebrune, Le-Poët-Sigillat, Bellecombe-Tarendol :** Travaux programmés au 2^{ème} semestre 2024. Commercialisation au 2^{ème} semestre 2025.

- *PR = Poche (périmètre regroupant une ou plusieurs commune(s) adjacente(s))

Avancement du déploiement FTTH – CCBDP



Commission H



Voirie

La CCBDP intervient dans le cadre de l'entretien des voiries communales classées d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire.

Le montant total affecté aux travaux est de 1 437 761,11 € HT dont 485 977,95 € HT d'abondement de la CCBDP et de 951 783,16 € HT de dotation départementale, 60 945,92 € TTC de conventions concordantes et 358 317,05 de RSE (reste sur enveloppe).

En 2024, les marchés ont été relancés pour quatre années dont une ferme et trois reconductibles. Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été signés février 2022 sur la base d'une année ferme et de deux années renouvelables et se terminent en 2025.

Val d'Eygues :
561 km

Pays de Rémuzat :
148 km

Hautes Baronnies :
94 km

Pays de Buis :
190 km

993 km au total



Coût des travaux
réalisés

Val d'Eygues
+ Pays Rémuzat :
876 811,33 € TTC

Méouge
Toulourenc :
259 949,44 € TTC

Ouvèze :
301 000,34 € TTC

Les marchés de travaux

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 3 LOTS
(répartition technique et géographique) :

► **Lot n°1 : Travaux préparatoires et Génie Civil**

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Remuzat
Titulaire : Groupement d'entreprises GIE DRÔME PROVENÇALE / SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP.

► **Lot n°2 : Travaux préparatoires et Génie Civil**

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRÈRES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DRÔME PROVENÇALE.

► **Lot n°3 : Travaux de chaussée**

Zone géographique : 1 et 2 Titulaire : Groupement d'entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MÉDITERRANÉE.

Les marchés de Maîtrise d'Œuvre

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 2 LOTS
(répartition géographique) :

► **Lot n°1 : Maîtrise d'Œuvre**

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Remuzat
Titulaire : Sylvain Gruza

► **Lot n°2 : Maîtrise d'Œuvre**

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Roland Richaud

TRAVAUX VOIRIES 2025 :

L'ensemble des travaux s'est déroulé de juin 2025 à décembre 2025. Au total, 50 communes sur 67 ont fait réaliser des travaux (74.6 %). 8 communes ont réalisé plus de travaux que leur enveloppe disponible grâce à la mise en place de convention concordante pour un montant complémentaire de 60 945,92 € HT.

Montant total des travaux : 1 725 313,34 € TTC



**4 syndicats
de bassins
versants sont
concernés par
la compétence
GEMAPI sur le
territoire de la
CCBDP**

GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

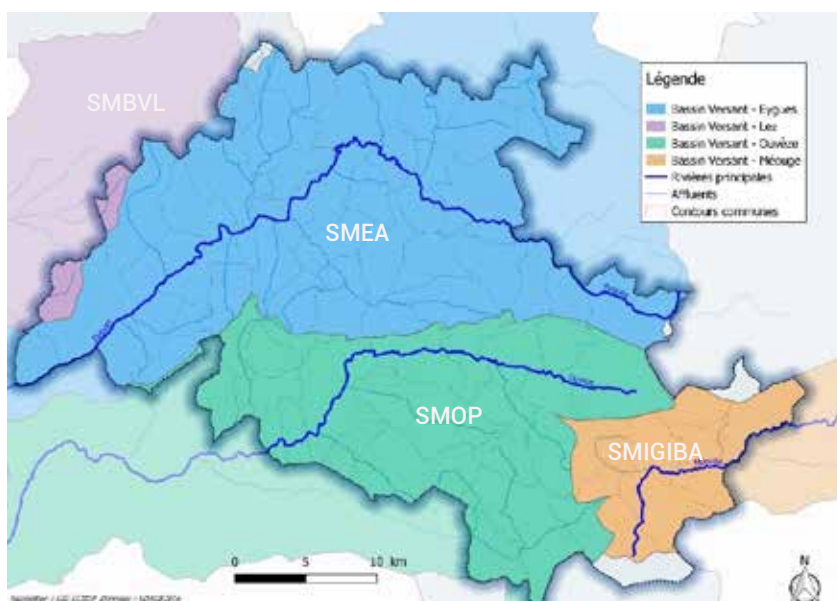
Pour autant, les intercommunalités se sont regroupées afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La loi prévoit la possibilité de confier cette compétence par transfert à des syndicats mixtes de rivières.

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**) pour le bassin de l'Ouvèze.

Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**) pour le bassin versant de l'Eygues.

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**) pour le bassin versant du Lez.

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**) pour le bassin de la Méouge.



Commission I

La taxe GEMAPI

La CCBDP a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de rivière. Chaque année, ces derniers font un appel à contribution financière auprès des communautés de communes membres, afin de financer les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La CCBDP a choisi d'instaurer la taxe GEMAPI, bien qu'elle soit facultative, pour plus de transparence budgétaire. Elle équilibre le budget annexe spécifique à la compétence.

Le montant de la taxe est voté chaque année par la Communauté de Communes avant le 30 avril pour recouvrement la même année. Il est fixé en fonction du budget prévisionnel GEMAPI des syndicats. La loi prévoit toutefois un plafonnement du montant de la taxe à 40 € par habitant et par an.

EN SAVOIR PLUS :

La répartition du montant sur les contribuables est assurée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), également chargée de son recouvrement. Le paiement de la taxe GEMAPI s'effectue en même temps que les quatre impôts locaux auxquels la taxe s'additionne :

- à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- à la taxe d'habitation (TH) uniquement sur les résidences secondaires
- à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Montant taxe GEMAPI 2025

	Appel à cotisation des syndicats 2025
Bassin Eygues - SMEA	271 442,83 €
Bassin Ouvèze - SMOP	48 541,96 €
Bassin Lez - SMBVL	12 519,00 €
Büech/Méouge SMIGIBA	20 355,30 €
Totaux	352 859,09 €
Produit taxe GEMAPI voté	272 163,00 €
Montant taxe GEMAPI/hab	10 €

La CCBDP doit coordonner la gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle de son territoire, soit sur les 4 bassins versants. Les syndicats sont actuellement en phase d'études, qui aboutiront à la définition des travaux nécessaires pour la prévention des inondations et la protection des populations. La Communauté de Communes devra assumer financièrement les actions liées à son territoire et participera, par solidarité de bassin, à l'ensemble des actions suivant des clefs de répartition. Une priorisation devra donc être faite au niveau des syndicats mais également à l'échelle intercommunautaire. Une réflexion sur une matrice des risques portée par la CCBDP est à l'étude à l'échelle des 4 syndicats.



Zone de Revitalisation Rurale

Améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, c'est possible avec l'Agence de l'Eau.

Comme toute infrastructure, les ouvrages de l'assainissement (branchements, linéaire de réseaux, station d'épuration) et de l'eau potable (unités de production d'eau potable, réservoirs, linéaire de réseaux, branchements) doivent être entretenus, réparés et à terme, renouvelés. Toutefois, les collectivités n'ont pas toujours les moyens suffisants, notamment pour les communes rurales situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

La CCBDP a été retenue le 22 février 2018 comme Zone de Revitalisation Rurale. Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent.

Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau face aux risques de sécheresse et de lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, des aides à l'investissement soutiennent ces projets dans le cadre du Plan de relance.

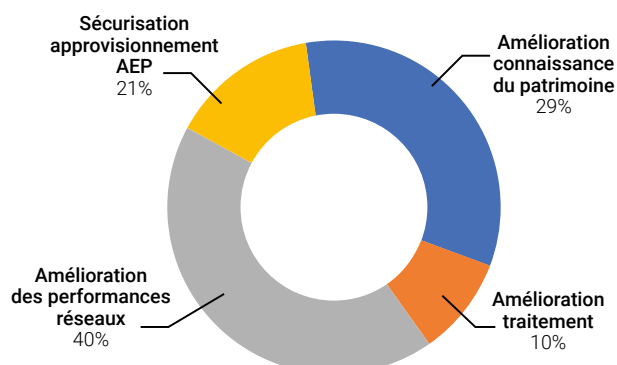
Le 11^e programme de l'Agence de l'Eau propose donc des aides spécifiques dans le cadre d'un dispositif volontaire de rattrapage structurel des réseaux d'eau potable et d'assainissement. L'objectif est de renforcer, en partenariat avec les Conseils départementaux, le soutien aux collectivités situées en Zone de Revitalisation Rurale.

30 communes sur 67 et un syndicat d'eau potable se sont portés volontaires pour établir avec la CCBDP un programme de travaux éligibles : AUBRES, AULAN, BALLONS, BELLECOMBE-TARENDOL, BUIS-LES-BARONNIES, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CONDORCET, CORNILLON-SUR-L'OULE, CURNIER, EYGALIER, LA-PENNE-SUR-L'OUVÈZE, LA-ROCHE-SUR-LE-BUIS, MIRABEL-AUX-BARONNIES, MONTAUBAN-SUR-L'OUVÈZE, MONTAULIEU, NYONS, PIÉGON, PIERRELONGUE, PLAISIANS, ROCHEBRUNE, SAHUNE, SAINT-MAURICE-SUR-EGUES, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNAT, SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-OUVÈZE, SÉDERON, VALOUSE, VENTEROL, VERCOIRAN, VILLEPERDRIX, VINSOBRES, SIVU LE RIEU.

Après plus de 6 mois de travail collaboratif entre l'Agence de l'Eau, le Conseil départemental, les communes, la CCBDP et le bureau d'études CEREG, le plan d'actions du contrat a été établi et comprend 58 opérations.

Commission J

► Répartition des 58 opérations par nature de travaux :



Le coût global des travaux retenus pour ce plan d'action est de 5 078 899 € HT.

► Tableau des montants de subventions prévisionnelles par compétence et par financeur :

Financier	Eau	Assainissement	Total
Agence de l'eau	1 006 468 €	1 023 103 €	2 029 571 €
Département	917 436 €	856 875 €	1 774 311 €
Total	1 923 904 €	1 879 978 €	3 803 881 €

L'ensemble des projets ont été déposés à l'Agence de l'eau, ce qui clôture l'opération et l'accompagnement de la CCBDP aux communes.

► NOUVEAU CONTRAT 2025 - 2030

Le nouveau programme de l'Agence de l'eau a été présenté en avril 2025 et se nomme : **12° Programme - Sauvons l'eau – contrat eau & climat.**



Le contrat s'étend sur la période 2025 – 20230 et est doté de 3,1 Md€.

Ce contrat est aussi plus ambitieux dans la mesure où il couvre le petit et le grand cycle de l'eau. A noter que les critères d'attribution, compte tenu de son amplitude, se sont durcis.

La CCBDP a lancé une 1^{ère} enquête auprès des communes pour recenser le besoin. L'objectif est de calibrer les moyens (ressources humaines, assistance à maîtrise d'ouvrage...) pour accompagner au mieux les communes dans une mutualisation de moyen. C'est un souhait de l'Agence de l'eau de travailler en lien avec la CCBDP comme cela a été le cas pour le 11^{ème} contrat.



SOCIAL

Commission K :

Service Portage de repas – Convention Territoriale Globale (CTG) – Petite Enfance

Commission L :

Service Enfance - Jeunesse – La Coordination Enfance-Jeunesse – Les Accueils de loisirs Enfance – Les services Jeunesse – Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle vers un Projet Culturel de Territoire – Contrat Local de Santé



Commission K

Pascale ROCHAS

**Vice-Présidente déléguée à
Politique territoriale
Petite Enfance – Social – CTG
– CLS**

Conseillère Départementale
Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Commission L2

Roland PEYRON

**Vice-Président délégué
à l'Animation Territoriale
- CTEAC**

2^{ème} Adjoint de la mairie de
Montauban-sur-Ouvèze



Commission L1

Eric RICHARD

**Vice-Président délégué à
Enfance Jeunesse – Prévention
Spécialisée – CLS**

Maire d'Aubres



Service Portage de repas

Alain NICOLAS

**3^e Vice-Président
Territorial des Hautes
Baronnies**

Maire de Vers-sur-Méouge

Commission K



Dépenses
32 909,24 €

Recettes
3 327,50€



3 032 livraisons



5 598
Repas livrés sur
le territoire

Service Portage de repas

Le service de Portage de repas, service destiné à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, est rattaché au territoire des Hautes Baronnies, de la Haute Ouvèze mais peut également concerner des usagers des communes limitrophes en partenariat et en accord avec les communes concernées.

Familles concernées par Communes

Communes CCBDP	2021 (31)	2022 (31)	2023 (44)	2024 (28)	2025 (27)
Barret-de-Lioure	1	1	1	0	0
Reilhanette	0	3	3	1	0
Mévouillon	1	1	3	2	3
Montauban-sur-l'Ouvèze	2	0	1	1	1
Ballons	1	1	1	1	1
Sèderon	14	7	16	11	10
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	2	2	1	0	0
Villefranche-le-Château	0	1	1	1	1
Montbrun-les-Bains	5	13	13	8	5
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	1	1	3	0	4
Vers-sur-Méouge	2	1	1	1	1
La Rochette	0	0	0	1	1
Montguers	0	0	0	1	0
Communes hors territoire CCBDP	2021 (7)	2022 (2)	2023 (7)	2024 (4)	2025 (2)
Aurel	1	1	0	0	0
Lachau	3	1	5	3	2
Les Omergues	1	0	1	1	0
Ferrassières	2	0	0	0	0
Nombre d'usagers	38	33	51	32	29

► Cadeaux de fin d'année

Depuis 4 ans, la CCBDP confie à Alain NICOLAS, Vice-Président du territoire des Hautes Baronnies, la remise de cadeaux de fin d'année aux aînés de ce territoire. Le 21 décembre 2025, une distribution de produits locaux a été effectuée pour les usagers.

► Intervention environnementale

En 2025, la CCBDP a fourni à son prestataire des contenants avec couvercles pour faciliter la livraison des repas aux usagers et ainsi respecter ses obligations en matière de réutilisation des emballages.

► Organisation territoriale

Les demandes d'accès au service de portage de repas sont récurrentes. Aussi, la CCBDP porte, avec le concours de la personne en charge du Contrat Local de Santé, une étude afin d'étendre ce service à l'ensemble du territoire non desservi par ce service important pour les personnes âgées ou en difficulté.

En 2025, un sondage sur la qualité du service rendu a été réalisé auprès des usagers faisant ressortir une satisfaction au niveau de la variété des menus, des quantités servies et la qualité des repas élaborés par le prestataire. Les horaires et le service de livraison apportent également pleine satisfaction aux bénéficiaires.



Convention Territoriale Globale (CTG)

En étroite collaboration avec la CAF dans le cadre de la CTG, la collectivité vise à mailler le territoire dans une démarche de cohérence et d'équité territoriale des politiques sociales.

LESTEMPSFORTSDEL'ANIMATION CTG 2020 - 2025

- ▶ **21/01/2019 : Structuration d'un comité de pilotage** : élus, direction CCBDP, CAF. Instance de décision et de validation.
- ▶ **Mise en place des ateliers CTG, tout au long de l'année**
- ▶ **Décembre 2019 : Signature de la 1^{ère} convention**
- ▶ **2020, Crise sanitaire** : dynamique CTG ralentie
- ▶ **22/10/2021** : rencontre CAF / CCBDP pour positionner la mission de chargé de coopération CTG au sein de la CCBDP
- ▶ **Décembre 2022** : dénonciation en conseil communautaire du CEJ au profit du Bonus Territoire adossé à la CTG.
- ▶ **23/06/2023, mise en place d'un comité technique** : Composé des référents intercommunaux (Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Habitat et Coopération), il prépare les différents temps d'animation (plénière, groupe de travail) et fait des propositions au comité de pilotage.
- ▶ **2023/2024 : concertations locales** pour définir collectivement les axes prioritaires de la CTG 2025/2029
- ▶ **Comités thématiques** : Petite-Enfance / Parentalité – Enfance / Jeunesse / AVS – Habitat / Logement / Inclusion numérique / Accès aux droits. Coanimés par les services CCBDP et CAF, et acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Rencontres tout au long de l'année soit en atelier CTG, soit en groupe de travail

Nouveautés 2025/2029

Tout en poursuivant les actions de la précédente CTG :

- **Déployer le SPPE** (Service Public de la Petite-Enfance) et l'offre d'accueil sur tout le territoire.
- **Conduire une réflexion** sur les enjeux de la Parentalité (réseau - actions spécifiques).
- **Mobiliser les acteurs** de l'accès aux droits et de l'habitat.
- **Lancer la Commission d'orientation** de l'animation de la vie sociale avec la CAF.
- **Promouvoir les métiers** des services aux familles.

Commission K

- **2022/2025 : Déploiement de la CTG** avec mise en place d'instance et d'actions conformément aux axes définis :
 - **Petite-Enfance** : Maillage du territoire (réseau Petite-Enfance) – Ouverture d'un nouvel accueil à Nyons – Création d'une micro-crèche à Séderon – Gestion directe des accueils aux Pilles et à Montbrun-les-Bains – Programme de construction ou de réaménagement du bâti : Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Rémuzat, Nyons.
 - **Enfance – Jeunesse** : Recrutement d'une coordination dédiée à l'Enfance – Jeunesse – Mise en place d'un Réseau d'acteurs jeunes (instance d'information, de formation et de projets communs). Prise en compte des enjeux autour de l'Enfance (en cours).
 - **Inclusion Numérique / accès aux droits** : partenariat avec ASOFT pour coanimer cette thématique avec mise en place du réseau InAd (permanences numériques déployées sur le territoire, travail sur un guide aux habitants, formations, projets communs en lien avec le département, la CAF et l'Etat).
 - **Habitat** – Logement : ateliers avec l'outil Miro – réseaux des acteurs de l'Habitat (projet en cours)
- **Réalisation de la monographie de territoire** dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement de la CTG.



- **Plénière du 07/10/2024 regroupant l'ensemble des acteurs et partenaires.** Bilan de la CTG 2019/2024 et mise en perspective pour la CTG 2025/2029.
- **05/05/2025 Signature officielle de la convention CTG 2025/2029.** Présentation de l'évaluation de la CTG 2019/2024 et les perspectives 2025/2029, avec un zoom sur les initiatives impulsées par l'animation territoriale de la CTG.
- **Juillet 2025 : évolution de la Compétence Petite Enfance**, validée en conseil communautaire, affirmant la compétence « d'autorité organisatrice » de la CCBDP, comme prévu dans le cadre du SPPE.

La feuille de route de la CTG 2025/2029 est l'outil opérationnel partagé avec les partenaires (particulièrement la CAF) pour déployer le SPPE sur l'ensemble du territoire intercommunal.



Signature de la CTG le 15 mai 2025 en présence de Thierry DAYRE, Anne BERNIE, directrice de la CAF et Pascale ROCHAS, Vice-Présidente CCBDP



Petite Enfance

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale accompagne le mode de garde du jeune enfant sur l'ensemble du territoire appuyé par un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, avec le soutien de la MSA* et en lien direct avec la PMI (Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

COORDINATION PETITE ENFANCE

La coordination Petite Enfance s'articule en priorité autour de la mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques de la collectivité afin de dynamiser le territoire pour l'ensemble des modes d'accueil de la Petite Enfance quel que soit le mode de gestion. Elle s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisation pluriannuelle 2025-2029 pour la réalisation des objectifs de la CCBDP.

Bilan 2025

- **Bon taux de remplissage dans les crèches** : augmentation du nombre d'enfants accueillis mais baisse des temps d'accueil qui sont plus courts.
- **Réunion des directrices des accueils CCBDP** tous les 15 jours.
- **Réseau Petite-Enfance** : rencontre tous les 2 mois de toutes les structures d'accueil du territoire (crèches, micro-crèches, RPE, centre de loisirs maternel).
- **Commission d'attribution des places** : **54** demandes instruites - **33** dossiers retenus pour **30** places à pourvoir, **23** demandes sur liste d'attente.
3 nouveaux éléments à inscrire au règlement de fonctionnement de la commission pour 2026 :
 - Les dossiers repérés sensibles par le service Petite Enfance sont traités en premier ;
 - Les demandes de préinscription non actualisées sont considérées comme annulées par la Famille ;
 - Les demandes partielles liées à une activité professionnelle saisonnière mobilisant une place d'accueil uniquement sur quelques mois ne seront pas considérées comme une priorité.
- **Organisation mutualisée** entre les crèches pour une continuité de service lors des fermetures pour congés – 15 enfants accueillis sur les 12 places de l'accueil estival au mois d'Août.
- **Accompagnement** de la mise en application des décrets du 1^{er} avril 2025 relatif aux autorisations de création, transformation des EAJE* et en micro-crèches, la CCBDP devenant autorité organisatrice. Première décision d'autorisation données à la micro-crèche privée de Saint- Maurice-sur-Eygues en Décembre 2025.
- **5 Places labellisées AVIP* sur 3 crèches** (insertion sociale familles). **7** familles ont bénéficié de ce dispositif durant cette année sur de courtes périodes.
- **Ouverture de la micro-crèche de Séderon 7 places** : Ouverte depuis Septembre 2025, 7 enfants ont bénéficié d'un accueil qui est aussi venu en relais d'une assistante en arrêt de septembre à décembre (**3** enfants concernés dont **2** vont rester à la micro-crèche).

*MSA : Mutualité Sociale Agricole
 *AVIP : A Vocation d'Insertion Professionnelle
 *TER : Territoire Educatif Rural

*EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
 *SPPE : Service Public de la Petite Enfance
 *CTG : Convention Territoriale Globale

Commission K

- **Accompagnement en comité de pilotage** pour la crèche associative « Les Frimousses » : Copil renforcé permettant la stabilité de l'activité (meilleure fréquentation), du personnel et du budget de l'équipement.
- **Coordination des projets inter crèches** : Formation « gestes qui sauvent » à destination des parents - Semaines éco parentalité dans les crèches – Art et culture auprès du tout petit – Journée pédagogique inter crèche pour l'ensemble du personnel des crèches du territoire.
- **Projet construction crèche de Buis** : Avancée des travaux pour une ouverture prévisionnelle en **septembre 2026** – Journée Terre Crue **4 Novembre 2025** : visite de chantier, exposition Materia, projection du film « Toucher Terre ».
- **SPPE*** validé en conseil communautaire du **15 Juillet 2025**.
- **TER* Petite Enfance** : Amorce d'une réflexion sur l'accueil des enfants en péri scolaire – interconnaissance des professionnels - Information aux familles sur les besoins des enfants de **2-4 ans** et le passage de l'accueil PE en école maternelle.
- **CTG*** : Atelier CTG Petite Enfance du **6 Novembre 2025** : Observatoire des besoins en matière d'accueil du jeune enfant et organisation de l'information pour faciliter l'offre d'accueil. Présentation sur la maquette du Guide des accueils de la Petite Enfance.
- **Accompagnement des projets d'investissements** (en lien avec la CAF – la PMI – le CAUE) : Rémuzat – Montbrun-les-Bains – Nyons.
- **Accompagnement des structures d'accueil intercommunales** dans une gestion optimisée et mutualisée pour venir en soutien aux missions des directrices de crèche et développer la capacité d'accueil au plus près des besoins des familles

*MSA : Mutualité Sociale Agricole

*AVIP : A Vocation d'Insertion Professionnelle

*TER : Territoire Educatif Rural

*EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

*SPPE : Service Public de la Petite Enfance

*CTG : Convention Territoriale Globale



Val d'Eygues

Micro-crèche « **Créalinou** » Nyons
 Multi-accueil « **Les Petits Lutins** » Nyons
 Accueil de loisirs "**Les P'tits Bouts**" Nyons
 Multi-accueil "**Côté Soleil**" Mirabel-aux-Baronnies
 Micro-crèche "**À Petits Pas**" Les Pilles
 Relais Petite Enfance (RPE)
 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
 Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
 "**Grandir à Petits Pas**" Vinsobres



Hautes Baronnies

Micro-crèche "**Mont'Bambin**" Montbrun-les-Bains
 Micro-crèche "**Séderon**" Séderon



Pays de Buis

Multi-accueil "**Les Souris Vertes**" Buis-les-Baronnies



Pays de Rémuzat

Multi-accueil "**Les Frimousses**" Rémuzat

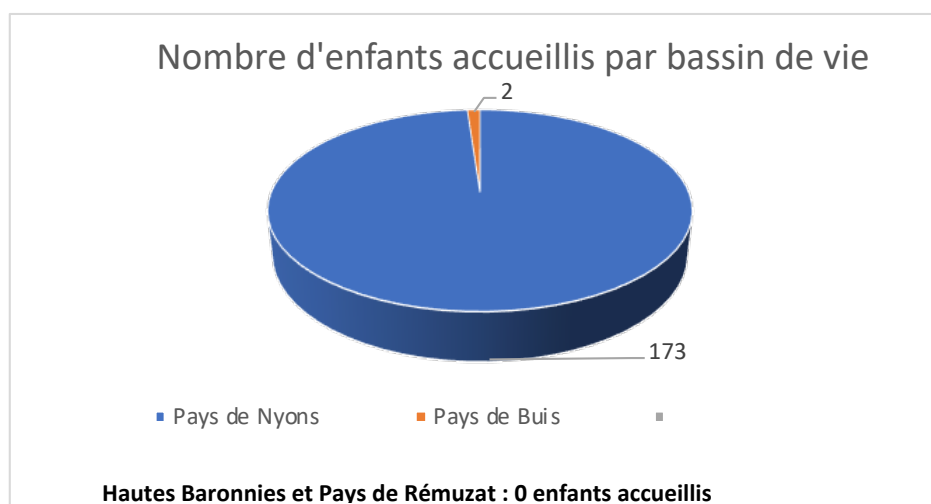
2025 : ACCUEIL DE LOISIRS
"LES PETITS LOUPS" 3-6 ANS SEDERON /
MONTBRUN : 64 ENFANTS INSCRITS
« LES P'TITS BOUTS » 3-6 ANS NYONS :
192 ENFANTS INSCRITS

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES ALSH* MATERNELS 2025

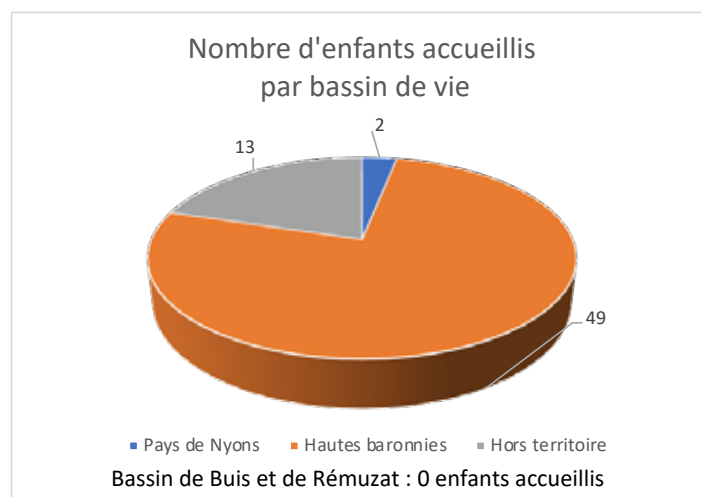
	Mercredis		Petites vacances		Grandes Vacances		Total
	-4 ans	+4 à 6 ans	-4 ans	+4 à 6 ans	-4 ans	+4 à 6 ans	
P'tits Bouts - Nyons	66	59	77	65	65	65	397
Petits Loups - Séderon Montbrun			14	21	12	50	97
Total	66	59	91	86	77	115	494

*ALSH : Accueil des loisirs Sans Hébergement

2025 : ACCUEIL DE LOISIRS "LES P'TITS BOUTS" 3-6 ANS NYONS

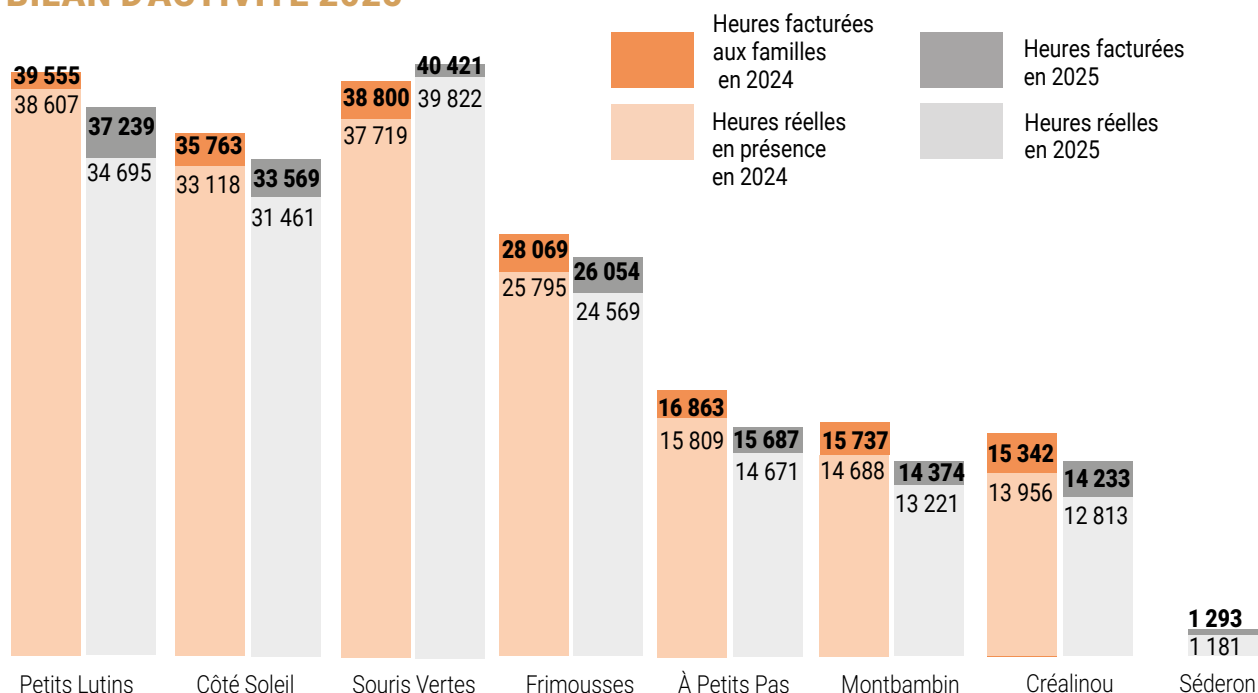


2025 : ACCUEIL DE LOISIRS "LES PETITS LOUPS" 3-6 ANS SÉDERON-MONTBRUN LES BAINS

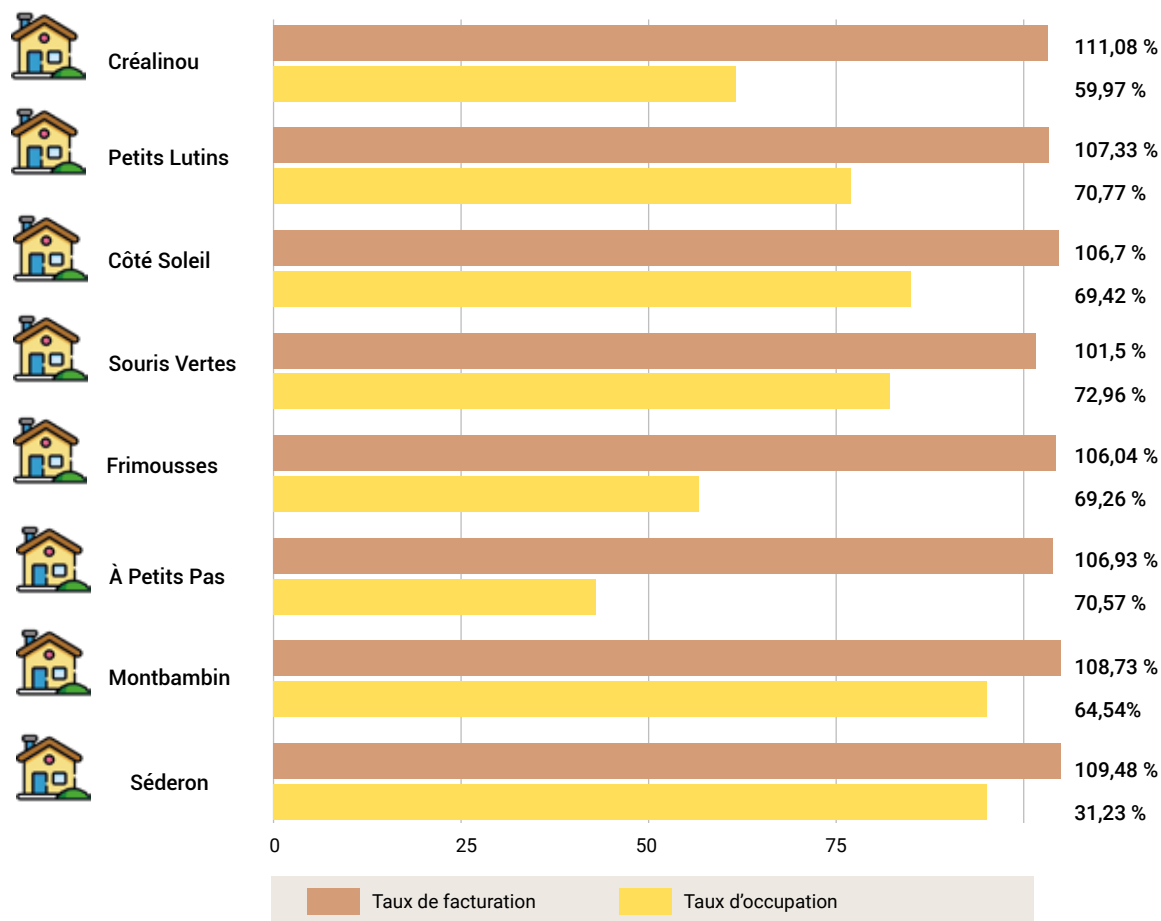


Commission K

BILAN D'ACTIVITÉ 2025

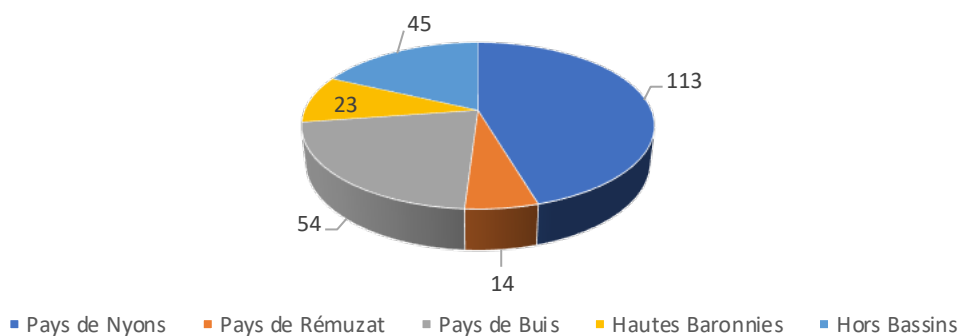


HEURES RÉALISÉES/HEURES FACTURÉES 2025 ET FRÉQUENTATION (HEURES PRÉSENCES RÉELLES)

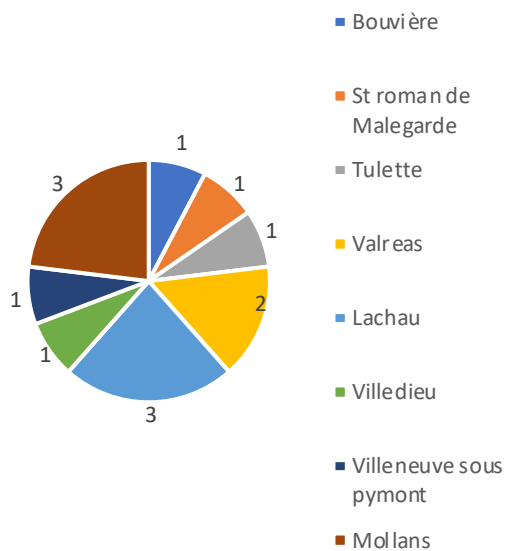


ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES DU TERRITOIRE

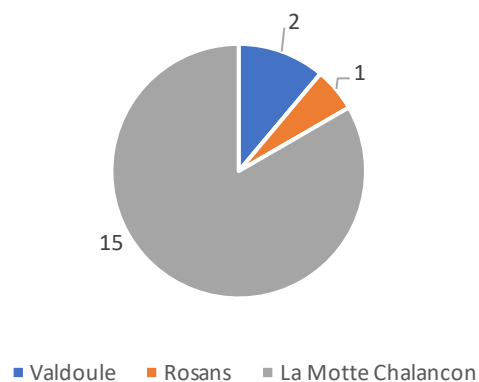
Nombre d'enfants accueillis
par bassin de vie : 249 enfants



Zoom hors CCBDP et hors
DIOIS :
13 enfants



Nombre d'enfants du DIOIS :
18 enfants



Commission K

LES SERVICES DE LA MUTUELLE PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance La Passerelle

Service aux assistantes maternelles du territoire :

- ▶ en les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- ▶ en les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- ▶ en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- ▶ en organisant des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- ▶ en facilitant leur accès en formation continue.

Service administratif aux parents adhérents :

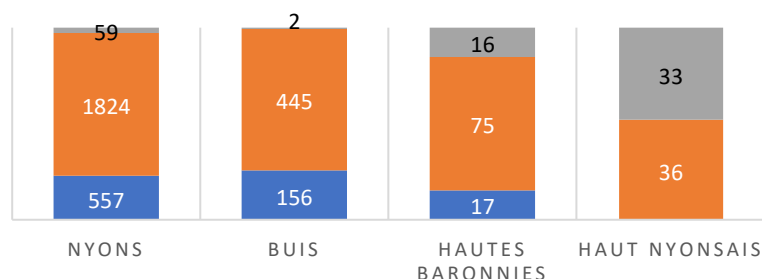
- ▶ en les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- ▶ en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
- ▶ en les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
- ▶ en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Batôbul

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

FRÉQUENTATION DU LAEP

- Passage d'enfants accompagnés par les AM
- Passage de Familles
- Passage Assistantes Maternelles



Nombre de places agréées
113 places



Nombre d'assistantes maternelles
28 sur 40 agréées



Nombre de familles utilisatrices
158 familles



Nombre d'enfants concernés
168 enfants





Service Enfance – Jeunesse

La compétence Action sociale de la CCBDP à laquelle est rattaché ce service est définie d'intérêt communautaire et regroupe :

- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) Enfance qui accueillent des enfants de 3 - 12 ans ;
- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) Jeunesse qui accueillent des enfants de 11 - 17 ans (communes de – de 3 500 hab.) ;
- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé), 10 - 25 ans ;
- La coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Ces compétences et actions intercommunales sont conduites par la commission L1, présidée par Éric RICHARD, Vice-Président à la CCBDP.

POUR MENER À BIEN SA POLITIQUE, LA CCBDP A CONTRACTUALISÉ AVEC :

► La Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre

- du Bonus Territoire adossé à la CTG* : prestations versées pour les multi-accueils et les ALSH et coordination Petite Enfance, opération CTG ;
- de la Prestation de service (PS) Jeunes pour l'Animation de Proximité.

► Le Département de la Drôme dans le cadre d'une double convention : Prévention spécialisée et Animation de proximité.

► Ces contractualisations permettent :

- de piloter une politique ambitieuse et innovante ;
- de faire co-financer environ 50 % des actions Enfance Jeunesse.

*CTG : Convention Territoriale Globale

Commission L



La Coordination Enfance-Jeunesse

Depuis 2024, l'organisation en Pôle Petite Enfance, Enfance-Jeunesse et Animation Territoriale est soutenue par une coordination Enfance-Jeunesse intercommunale. Elle permet notamment l'accompagnement des services Enfance-Jeunesse intercommunaux, la mise en place du Réseau d'Acteurs Jeunesse (RAJ) soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales, la coopération des services Enfance-Jeunesse du territoire dans le cadre de la CTG*. Ainsi, la coordination Enfance-Jeunesse contribue activement à l'accompagnement des élus dans la définition des politiques publiques Enfance et Jeunesse adaptées et soutenables pour la collectivité, en lien avec la responsable du Pôle social.

Les Accueils de loisirs Enfance

Ces services concernent exclusivement les accueils de loisirs hors temps scolaires (mercredis, samedis et vacances scolaires)

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire intercommunal (3-12 ans)

L'ALSH est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés.

Il accueille les enfants, pendant leur temps libre (hors temps scolaires).

Il propose des activités de loisirs à des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Il peut permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie de famille, et c'est aussi et surtout un espace de socialisation et d'apprentissage hors du cadre familial et scolaire.

L'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFA, BAFA...) et fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité (ex : accompagnateur montagne, moniteur de ski, de voile, de VTT, arts plastiques, théâtre, musique...).

L'ALSH permet aux enfants de découvrir et s'approprier leur environnement quotidien et d'accéder à l'autonomie à travers la responsabilisation, des actions citoyennes...

La CCBDP gère en direct certains services et soutient des initiatives qui relèvent de sa compétence et sont portées notamment par les associations locales et/ou les communes.

*CTG : Convention Territoriale Globale



Les services Jeunesse

Les services Jeunesse intercommunaux couvrent l'ensemble du territoire et sont également définis par l'intérêt communautaire.

Les services de la CCBDP :

- ▶ le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé) ;
- ▶ les ALSH des communes de moins de 3500 hab. du territoire (hors Nyons) ;
- ▶ la Coordination Enfance-Jeunesse.

Par ailleurs :

- ▶ la ville de Nyons pilote directement son service jeunesse qui propose des animations, un accueil et des activités de loisirs sur la commune ;
- ▶ la commune de Buis-les-Baronnies anime un Point Information Jeunesse.

Ces deux initiatives sont conduites en lien avec les professionnels de la CCBDP.

SASÉ : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF UN SERVICE PILOTE DANS LA DRÔME

Les interventions des éducateurs et animateurs se déclinent sous différentes formes :

- la présence sociale (établissements scolaires, travail de rue, événements jeunesse) ;
- les actions collectives (dans les établissements scolaires et temps périscolaires / extrascolaires) ;
- le travail en réseau partenarial.

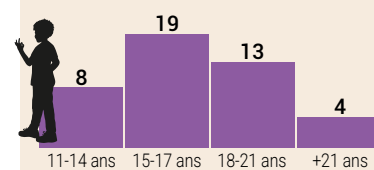
Ces interventions permettent de créer et développer du lien, repérer des besoins et faire émerger des demandes d'accompagnement.

Actions menées en 2025 :

- 3 sorties ID2J réalisées : 20 jeunes ;
- 5 soirées repas et jeux les jeudis des vacances scolaires (16 participants) ;
- Les créneaux au gymnase de Buis-les-Baronnies tous les vendredis soir (hors été et fin d'année - 76 participants) ;
- Les événements Jeunesse des vacances (Loup Garou géant à Curnier, soirée Halloween à Arpavon, tournoi de foot à St Maurice-sur-Eygues, Jeux vidéo à Séderon – 71 jeunes participants) et les temps de recueil de parole dans les bus scolaires associés (Nyons-St Jalle et Buis-Séderon – 26 jeunes concernés) ;
- Événement « Jobs d'été » en partenariat avec le Point d'Information Jeunesse, la Mission Locale et l'Espace Jeunesse de Nyons (86 participants) ;
- Les « Qu'en penses-tu ? Qu'en pensent tes potes ? » aux collèges Barjavel et Barbusse (8 séances en 2025, une quarantaine de jeunes par séance) ;
- Participation aux temps d'intégration des 6èmes des collèges Barjavel et Barbusse (7 classes pour 180 Jeunes) ;
- Les animations « Sauve qui peut » et « quartier sympas » avec le service jeunesse de Nyons et le Carrefour des Habitants (une cinquantaine de participants) ;
- Les animations « tous aux Tuves » et les sorties au lac de l'été pour les jeunes du Pays de Buis (23 participants) ;
- Intervention "Conduites à risques et addictions" au Lycée Roumanille pour les classes de 2^{nde}, en partenariat avec l'association TEMPO et l'infirmière scolaire (6 ateliers de 2h / 180 participants).

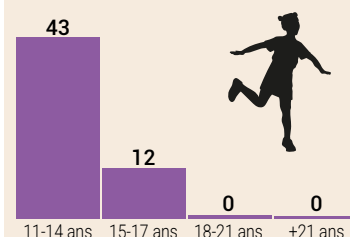
Prévention spécialisée

Accompagnements individuels :
44 jeunes
dont 13 suivis éducatifs



Animation de proximité

Accompagnements collectifs :
55 jeunes
dont 11 projets ou initiatives différents



Commission L



LES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE



LES GUARDS - NYONS ► 6-12 ans

350 enfants inscrits :

- 129 enfants les mercredis
- 235 pendant les petites vacances
- 272 enfants l'été dont quasiment 87 % du Val d'Eygues, 4 % d'autres bassins de vie de la CCBDP, 10 % hors CCBDP.



LES PETITS LOUPS - SÉDERON/MONTBRUN-LES-BAINS

► 3-12 ans

69 enfants inscrits :

- 69 pendant les petites vacances dont 18 durant les vacances d'hiver, 28 pour celles de printemps et 23 durant les vacances d'automne ;
- 60 enfants l'été.

Fréquentation des enfants par secteurs :

- 78 % des Hautes Baronnies (dont 43 % du bassin du Montbrunois et 35 % du Sédéronnais) ; 3% de Nyons ; 20 % hors CCBDP.



LES ACCUEILS DE LOISIRS EN GESTION DÉLÉGUÉE

LE CHAT BOTTÉ - BUIS-LES-BARONNIES ► 3-12 ans

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies avec le soutien de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. 142 enfants inscrits dont 90 % sont du territoire de la CCBDP.

LE CENTRE DE LOISIRS - LA MOTTE-CHALANCON ► 6-12 ans

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois ».

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Le maintien de cet accueil reste difficile au regard du nombre d'enfants inscrits sur les périodes de vacances scolaires. En effet, parfois inférieur à 4 enfants, ce manque d'effectif entraîne la non-ouverture de l'accueil.

LES ALSH JEUNESSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



- **Une année de reprise complète de l'activité** avec un directeur-animateur à plein temps (recrutement d'un animateur à mi-temps en cours pour former un binôme de professionnels dédiés).
- **Encadrement soutenu** par une animatrice volontaire à partir des vacances de printemps durant les vacances scolaires.
- **Ouverture du local jeunesse au plateau des Tuves** et du gymnase à Buis-les-Baronnies ainsi que du **local jeunesse de Séderon** (avec proposition de transport pour le local de Séderon) les mercredis et samedis des périodes scolaires.
- **Partenariats** avec le collège H. Barbusse, le Chat Botté, les Petits Loups et l'Espace Jeunesse de Nyons. Travail en transversalité et en complémentarité avec le SASé.
- **1 week-end au ski**, 1 séjour à Guillestre et deux mini-séjours durant l'été ainsi que des programmes d'activités pour chaque période de vacances scolaires (à l'exception de la fin d'année).
- **67 jeunes inscrits** (dont 42 jeunes du Pays de Buis, 9 des Hautes Baronnies, 6 du Val d'Eygues et 10 hors CCBDP) pour 1156 heures de présences aux activités sur inscription

ZOOM SUR

► Le transport des enfants dans les Hautes Baronnies

Par leur isolement et l'absence d'infrastructure dédiée, les Hautes Baronnies sont un territoire où le transport durant les périodes de vacances scolaires est complexe. La CCBDP va expérimenter de nouvelles modalités d'ouverture dans les écoles communales en 2026, suite au travail entamé par la direction de l'ALSH durant l'année 2025. Aussi, dans ce cadre, les navettes de transport des enfants entre les bassins de vie du Montbrunois (au départ de Montbrun-les-Bains) et du Séderonnais (au départ de Séderon) ont été renforcées, notamment par la disponibilité d'un second minibus depuis les vacances d'été 2025.

► Vers une seconde édition des séjours mutualisés pour les enfants des Baronnies

Fort d'une première expérience de deux séjours à Serres dans les Baronnies Provençales proposés à 30 enfants de 8 à 12 ans, les ALSH des Guards (Val d'Eygues), des Petits Loups (Hautes Baronnies) et du Chat Botté (Pays de Buis) ont d'ores et déjà entamé la programmation des séjours mutualisés de l'été 2026. Une équipe de professionnels encore renforcée pour améliorer une nouvelle fois la qualité des séjours des enfants à Cornillac pour cette seconde édition. Une démarche collaborative de l'ensemble des professionnels de direction des ALSH des Baronnies en Drôme Provençale.

► Le réseau d'acteurs Jeunesse et les actions en perspective

Là encore, un bel exemple de démarche collaborative à l'échelle du territoire. Les acteurs de la Jeunesse se retrouvent à l'occasion de 2 rencontres plénières annuelles depuis 2024. En 2025, le réseau aura permis la mise en place de 3 journées de formation à destination des acteurs dont une sur le sujet plus qu'actuel de l'usage du numérique chez les jeunes. Par ailleurs, plusieurs actions concrètes se dessinent pour 2026 concernant **l'information des jeunes sur les sujets d'orientation et d'entrées dans le monde du travail** mais aussi sur **le renforcement de la capacité de projection et de mobilité des jeunes des Baronnies**.

Commission L

Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (accueil de résidence artistique) Vers un Projet Culturel de Territoire (démarche d'élaboration d'un projet culturel)

Bilan de la saison 2025

Les concertations locales

6 juin 2025 à **Venterol**

(28 participants) et

Séderon (10 participants),

9 juillet 2025 à **Buis-les-**

Baronnies (26 participants)

et **Montbrun-les-Bains**

(9 participants),

25 septembre 2025 aux **Pilles**

(22 participants) et à **Rémuzat**

(rencontre à 5 personnes, dont un élu).



► Démarche vers un Projet Culturel de Territoire (VPCT)

Structurée et validée lors du conseil communautaire du 08/10/2024, la démarche s'est déployée dès début 2025.

- **Six réunions du comité de pilotage** en présence d'un noyau d'une quinzaine d'élus : les 14 janvier, 14 février, 15 avril, 09 juillet, 14 août, et 14 novembre 2025.

- **Lancement d'une démarche de concertation locale** : 6 rendez-vous ouverts à tous les élus, habitants et acteurs des Baronnies. En ressortent une préoccupation majeure autour des mobilités, de la question du réseau et de la participation citoyenne.

► Le Très Grand Film – KompleX Kapharnaüm

23 janvier 2025 : atelier d'écriture de Rémuzat : 7 personnes – en partenariat avec le CAIRE et le Village Vacances des Lavandes (Rémuzat) ;

24 janvier 2025 : atelier d'écriture de Nyons : 18 personnes – en partenariat avec la Scourtinerie ;

20 février 2025 : atelier d'écriture de Rémuzat : 12 personnes ;

21 février 2025 : atelier d'écriture de Nyons : 15 personnes ;

20 mars 2025 : atelier d'écriture de Montbrun-les-Bains : 5 personnes – en partenariat avec Noonsi Productions ;

21 mars 2025 : atelier d'écriture de Buis-les-Baronnies : 4 personnes – en partenariat avec Laurent Begnis Menuiserie ;

24 avril 2025 : atelier d'écriture de Montbrun-les-Bains : 9 personnes ;

25 avril 2025 : atelier d'écriture de Buis-les-Baronnies : 11 personnes ;

Du 16 au 21 juin 2025 : répétitions – 18 personnes ;

Du 23 au 25 juin 2025 : répétitions et générale – 25 personnes ;

26, 27 et 28 juin 2025 : diffusion du Très Grand Film – 37 personnes ;

Publics : 750 personnes (250 personnes par soir)

► Accompagnement des dynamiques culturelles locales

- Co-animation des Comités Coopératifs (COCOOP) avec la coopérative La Baronne ;

- Soutien de projets dans le cadre de l'Appel à Projets Cultures en Baronnies : Festival Nuée – Le son de la Clochette – Cie en Vie – Les Apéro 'Baronnies – Contes et rencontres.

Perspectives 2026

- **PCT** : 1^{er} semestre 2026 : Mise en place d'un comité de rédaction associant les acteurs ressources du territoire, et formalisation du PCT en fiche action
2^{ème} semestre 2026 Validation en conseil communautaire – Restitution publique du PCT
- **CTEAC** : Déploiement du projet artistique de la Cie IREAL sur le territoire.





Contrat Local de Santé

Bilan 2025

L'année 2025 a acté le Contrat Local de Santé 2025-2030 avec sa signature en août en présence des protagonistes de ce contrat.

28 fiches actions ont été écrites durant l'année avec les acteurs de terrain du champ du médico-social et les institutions signataires afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, tout en tenant compte des ressources existantes. La majorité des thématiques de Santé Publique est abordée dans ce contrat : **Santé des seniors, des jeunes, des femmes, la Santé environnement et la Santé mentale**. La question d'accès aux soins et le renforcement des parcours de santé sont au centre des objectifs de chaque action afin de garantir une réduction des inégalités sociales de territoire et en santé.

Axe 1 : Améliorer l'offre de soins (accès aux soins et attractivité du territoire pour les professionnels de santé) ;

Axe 2 : Renforcer les parcours de santé (maintien à domicile, prévention et accompagnement médico-social) ;

Axe 3 : Promouvoir la Santé environnement (politique d'une seule santé : prévention, urbanisme favorable à la santé, habitat) ;

Axe 4 : Accompagner la prévention à la Santé Mentale (mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale, actions en direction des jeunes).

Ce dispositif est financé par :



Perspectives 2026

- Mise en place des premières actions : renforcement des actions de prévention (dépistage, promotion de la santé mentale auprès des jeunes, prévention des chutes chez les seniors), accompagnement des nouveaux professionnels de santé dans leur installation sur le territoire
- Constitution d'une commission Santé composée des élus de la CCBDP
- Poursuivre l'animation territoriale du réseau de partenaires
- Représenter la CCBDP lors des instances régionales et nationales de Santé

LISTE DES COMMUNES

ET DES MAIRES

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Année 2025

Marc HAMARD
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Lionel FOUGERAS
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
François GROSS
Daniel CHARRASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Philippe CAHN
Jean-Michel LAGET
Sébastien ROUSTAN
Jean-Claude BRUS
Yoann GRONCHI
Denis CONIL
Patricia GIELLY
Eric LYOBARD
Gérard TRUPHEMUS
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Pascal CIRER-METHEL
Jérôme BOMPARD
Michel GREGOIRE
Christian IMBERT
Lionel ESTEVE
Monique BALDUCHI
Brigitte DUC
Philippe LEDESERT
Augustin CLEMENT
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK

ARPAVON
AUBRES
AULAN
BALLONS
BARRET-DE-LIOURE
BEAUVOISIN
BELLECOMBE-TARENDOL
BENIVAY-OLLON
BESIGNAN
BUIS-LES-BARONNIES
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE
CHAUDEBONNE
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX
CONDORCET
CORNILLAC
CORNILLON-SUR-LOULE
CURNIER
EYGALAYES
EYGALIERS
EYROLES
IZON-LA-BRUISSE
LA CHARCE
LA-PENNE-SUR-L'OUVEZE
LA-ROCHE-SUR-LE-BUIS
LA-ROCHETTE-DU-BUIS
LE-POET-EN-PERCIP
LE-POET-SIGILLAT
LEMPES
LES PILLES
MERINDOL-LES-OLIVIERS
MEVOUILLON
MIRABEL-AUX-BARONNIES
MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE
MONTAULIEU

Didier GILLET
Sylvie GARNERO
Géraud BONTOUX
Didier LAFFITE
Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
Alain MONGE
Gilbert MORIN
Alan PUSTOCH
Marie FLOQUET
Olivier SALIN
Annelise FAREL
Jean-Louis NICOLAS
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Fabienne BARBANSON
Jean GARCIA
Alain LABROT
Christelle RUYSSCHAERT
Marie-Noëlle ARMAND
Alain FRACHINOUS
Muriel BREDY
Janine AMAR
Alexandre PENIGAUT
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Eliane GAUTHIER
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

MONTBRUN-LES-BAINS
MONTFERRAND-LA-FARE
MONTGUERS
MONTREAL-LES-SOURCES
NYONS
PELONNE
PIEGON
PIERRELONGUE
PLAISANS
POMMEROL
PROPIAC
REILHANETTE
REMUZAT
RIOMS
ROCHEBRUNE
ROUSSIEUX
SAHUNE
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE
SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS
SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES
SAINT-MAY
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET
SAINTE-JALLE
SEDERON
SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE
VALOUSE
VENTEROL
VERCLAUSE
VERCOIRAN
VERS-SUR-MEOUGE
VILLEFRANCHE-LE-CHATEAU
VILLEPERDRIX
VINSOBRES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37

ccbdp@cc-bdp.fr

www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert

Les Laurons – CS 30005

26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand

26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Création graphique : FUZZDESIGN – Mise en page et impression : Graphot/CCBDP – Crédits photos : CCB DP / R.PAYA / V.PERLBARG / UNSPLASH.COM / L.PASCALE / MASTER1305 / RAWPIXEL / FREEPIK / M.MECHINEAU / J. DAMASE AUVERGNE RHÔNE ALPES TOURISME / A.P. ROSADO / PIERRE-ANTOINE PLUCQUET / FREEPIK. Imprimé à 200 ex. sur papier FSC